



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2023

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2023-12-02-Délibérations



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2023

SOMMAIRE

Délibération du Conseil d'Administration

- Séance du : 8 décembre 2023

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS

- N° CA08122023-1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2023
- N° CA08122023-2 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS ET CREDITS DE PAIEMENT
- N° CA08122023-3 – BUDGET 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°2
- N° CA08122023-4 – BUDGET 2024 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS
- N° CA08122023-5 – AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE
- N° CA08122023-6 – OUVERTURE DE CREDITS EN L'ABSENCE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
- N° CA08122023-7 – MODIFICATION DU PLAN D'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT
- N° CA08122023-8 – DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT
- N° CA08122023-9 – MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE DE RESPONSABILITE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
- N° CA08122023-10 – PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE

2. FEUILLE SIGNATURES



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2023

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du 8 décembre 2023



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231208-CA08122023-1-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 8 décembre 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° CA08122023-1

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2023

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 8 décembre à 17H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 27 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance au conseil départemental à Chambéry, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 15 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Nombre de membres votants : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Vote : 15	
➤ Pour : 15	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2	X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard	X		Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex	X		M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine		X	M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1		X	M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		X
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	9	5	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	9	9	NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD <i>Vice Président C/A Chambéry Métropole</i>		X	M. Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise</i>			
M. Christian BERTHOLLIER <i>Vice Président C/C Val Guiers</i>		X	M. Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Président C/A Grand Lac</i>	X		
Président M. André POINTET <i>Président C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	X		M. Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>			
M. Jean-Paul MARGUERON <i>Président C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>	X		M. Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier</i>			
M. François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	3	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	3		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1		

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		X	M. Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	X		
M. Claude JAY <i>Maire de les Belleville</i>		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de St Colomban des Villards</i>	X		Mme Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1		

MEMBRES DE DROIT						ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie						X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet							X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE						ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental						X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA						X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP							X
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS				
Capitaine Benoît MARSOVIOQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL				
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT				
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO				
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK				
Adj. Adm. Princ. 1 ^{ère} classe Kelly OLIVENCIA	X						
ASSISTAIENT A LA SEANCE						ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Madame Corinne MORENO, Payeur Départemental						X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint						X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques						X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination						X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines						X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières						X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières						X	
Mme Juliette MARTINEAU, Chef du Service Gestion des Ressources du Groupement Affaires Administratives et Financières						X	

**N° CA08122023-1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19
SEPTEMBRE 2023**

Rapporteur : Monsieur André POINTET

Conformément à l'article 15 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et du Bureau du Conseil d'Administration, Monsieur André POINTET propose à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

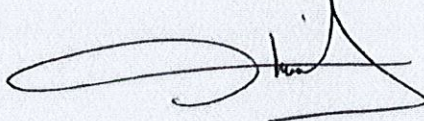
**

DÉCISION

Vu l'exposé de Monsieur André POINTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 19 septembre 2023.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231208-CA08122023-2-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 8 décembre 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° CA08122023-2

OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMMES, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS ET CREDITS DE PAIEMENT

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 8 décembre à 17H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 27 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance au conseil départemental à Chambéry, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 15 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Nombre de membres votants : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Vote : 15	
➤ Pour : 15	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT <i>Conseiller Départemental Canton Chambéry 2</i>	X				
Mme Corinne WOLFF <i>Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin</i>	X		M. Gilbert GUIGUE <i>Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin</i>		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL <i>Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2</i>	X		M. Renaud BERETTI <i>Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2</i>		
Mme Marie-Claire BARBIER <i>Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard</i>	X		Mme Josette REMY <i>Conseillère Départementale Canton La Ravoire</i>		
M. Christian GRANGE <i>Conseiller Départemental Canton Modane</i>	X		Mme Nathalie FURBEYRE <i>Conseillère Départementale Canton Modane</i>		
Mme Nathalie FONTAINE <i>Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex</i>	X		M. Alexandre GENNARO <i>Conseiller Départemental Canton La Ravoire</i>		
M. Patrick PROVOST <i>Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne</i>	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES <i>Conseillère Départementale Canton Chambéry 3</i>		
M. Vincent ROLLAND <i>Conseiller Départemental Canton Moutiers</i>		X			
M. Florian MAITRE <i>Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1</i>		X	Mme Nathalie SCHMITT <i>Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1</i>		X
M. Olivier THEVENET <i>Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny</i>	X		Mme Christiane BRUNET <i>Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny</i>		
Mme Cécile UTILLE-GRAND <i>Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice</i>		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR <i>Conseillère Départementale Canton Moutiers</i>		
Mme Annick CRESSENS <i>Conseillère Départementale Canton Ugine</i>		X	M. Franck LOMBARD <i>Conseiller Départemental Canton Ugine</i>		
Mme Claudine BONILLA <i>Conseillère Départementale Canton Chambéry 1</i>		X	M. Jean-François DUC <i>Conseiller Départemental Canton Montmélian</i>		X
M. André VAIRETTO <i>Conseiller Départemental Canton Albertville 2</i>	X		M. Albert DARVEY <i>Conseiller Départemental Canton St Alban Laysse</i>		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	9	5	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	9	9	NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD <i>Vice Président C/A Chambéry Métropole</i>		X	M. Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise</i>			
M. Christian BERTHOLLIER <i>Vice Président C/C Val Guiers</i>		X	M. Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Président C/A Grand Lac</i>	X		
<u>Président</u> M. André POINTET <i>Président C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	X		M. Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>			
M. Jean-Paul MARGUERON <i>Président C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>	X		M. Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier</i>			
M. François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	3	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	3		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1		

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		X	M. Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	X		
M. Claude JAY <i>Maire de les Belleville</i>		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de St Colomban des Villards</i>	X		Mme Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1		

MEMBRES DE DROIT					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie					X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet						X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental					X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP						X
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS		ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL			
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT			
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO			
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK			
Adj. Adm. Princ. 1 ^{ère} classe Kelly OLIVENCIA	X					
ASSISTAIENT A LA SEANCE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Madame Corinne MORENO, Payeur Départemental					X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint					X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques					X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination					X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines					X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Juliette MARTINEAU, Chef du Service Gestion des Ressources du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	

N° CA08122023-2 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS ET CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : Monsieur André POINTET

➤ **AP-AE/CP n°25 : restructuration du CIS et de l'immeuble d'habitation de Chambéry**

Pour mémoire, le montant de l'opération arrêté conjointement avec Grand Chambéry se monte à 5 367 634.16 euros et le montant de l'AP-AE/CP correspondante à :

Dépense	Recette
5 416 809.41	5 442 240.24
Différence entre le montant de l'AP-AE/CP et le montant de l'opération :	
- travaux effectués hors AP intégrés dans le montant de l'opération	
- versements et remboursements d'avances	

Le décompte final de l'opération a été arrêté aux sommes suivantes :

DEPENSES	
Etudes	581 838.24
Travaux	4 748 644.46
Autres	35 761.32
Total	5 366 244.02
RECETTES	
Dotations et fonds globalisés	878 938.78
Autres	45 401.00
Grand Chambéry	2 220 952.12
Département	2 220 952.12
Total	5 366 244.02

C'est pourquoi, l'AP-AE/CP doit être actualisée comme suit (nouvelles situations à voter) et sera clôturée en 2024.

- Montant de l'AP-AE/CP :

Situation actuelle	
Dépenses	Recettes
5 416 809.41	5 442 240.24
Nouvelle situation	
Dépenses	Recettes
5 415 419.37	5 440 850.10
(-1 390.14)	(-1 390.14)

- Montant des CP en dépense :

Situation actuelle	
< 2023	2023
5 286 525.55	130 283.86
Nouvelle situation	
< 2023	2023
5 286 525.55	128 893.82

- Montant des CP en recette :

Situation actuelle		
< 2023	2023	2024
5 356 853.99	64 014.47	21 371.78
Nouvelle situation		
< 2023	2023	2024
5 356 853.99	62 852.37	21 143.74

➤ **AP-AE/CP n°33 : construction du CIS Sud Lac**

Pour mémoire, le montant de l'opération arrêté conjointement avec Grand Chambéry et Grand Lac se monte à 7 716 520.00 euros et le montant de l'AP-AE/CP correspondante à 7 800 213.72 euros. La différence entre le montant de l'AP-AE/CP et le montant de l'opération est liée à des ré-imputations de mandats et titres et aux versements et remboursements d'avances.

Le décompte final de l'opération a été arrêté aux sommes suivantes :

DEPENSES	
Etudes	923 691.48
Travaux	6 701 725.59
Autres	81 959.04
Total	7 707 376.11
RECETTES	
Dotations et fonds globalisés	1 259 454,81
Autres	35 041,20
Collectivités du secteur de 1 ^{er} appel	3 206 440,05
Grand Chambéry (76.97%)	2 467 996,91
Grand Lac (23.03%)	738 443,14
Département	3 206 440,05
Total	7 707 376.11

Ainsi, l'AP-AE/CP doit être actualisé comme suit (nouvelles situations à voter) et sera clôturé en 2024.

- Montant de l'AP-AE/CP :

Situation actuelle	
Dépenses	Recettes
7 800 213.72	7 800 213.72
Nouvelle situation	
Dépenses	Recettes
7 796 215.62	7 796 215.62
(-3 998.10)	(-3 998.10)

- Montant des CP en dépense :

Situation actuelle	
< 2023	2023
7 710 903.27	89 310.45
Nouvelle situation	
< 2023	2023
7 710 903.27	85 312.35

- Montant des CP en recette :

Situation actuelle		
< 2023	2023	2024
7 685 629.44	99 933.80	14 650.48
Nouvelle situation		
< 2023	2023	2024
7 685 629.44	97 435.66	13 150.52

➤ **AP-AE/CP n°34 : construction du CIS d'Aix les Bains**

Pour mémoire, le montant de l'opération arrêté conjointement avec Grand Lac se monte à 12 069 799.00 euros.

Le montant de l'AP-AE/CP doit être ajusté suite à la réimputation des dépenses liées au projet initial sur le centre actuel (18 759.89 €) et au vu de la participation 2023 du Conseil Départemental (+ 3 491.58 euros), tout en respectant son enveloppe globale de 1.5 M€.

- Montant de l'AP-AE/CP :

Situation actuelle	
Dépenses	Recettes
12 069 799.00	11 902 378.43
Nouvelle situation	
12 088 558.89 (+18 759.89)	11 921 138.89 (+18 759.89)
Différence entre le montant de l'AP-AE/CP et le montant de l'opération : - financement perçu hors AP intégrés dans le montant de l'opération	

- Montant des CP en dépense :

Situation actuelle					
2023<	2023	2024	2025	2026	2027
267 884.49	927 785.14	4 568 802.53	4 528 789.23	1 776 537.61	0.00
Nouvelle situation					
2023<	2023	2024	2025	2026	2027
267 884.49	946 545.03	4 568 802.53	4 528 789.23	1 776 537.61	0.00

- Montant des CP en recette :

Situation actuelle					
2023<	2023	2024	2025	2026	2027
2 017 299.13	1 597 628.29	3 226 978.89	3 618 838.93	1 150 209.98	291 423.21
Nouvelle situation					
2023<	2023	2024	2025	2026	2027
2 017 299.13	1 619 879.76	3 223 487.31	3 618 838.93	1 150 209.98	291 423.21

➤ **AP 37I – AE37F/CP : construction du CIS de Saint Jean de Maurienne**

Depuis plusieurs années, le SDIS de la Savoie étudie la possibilité de construire un nouveau CIS à Saint-Jean-de-Maurienne, le bâtiment actuel datant de 1968.

Un projet de construction à hauteur de 12 820 000 € TTC et son montage financier ont été présentés aux onze collectivités du secteur de 1er appel :

Dépenses	Montant
Etudes	
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	1 150 000.00
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	265 000.00
Sous-total Etudes :	1 415 000.00
Travaux	
Travaux	11 215 000.00
Sous-total Travaux :	11 215 000.00
Divers	
Procédure appel d'offre	20 000.00
Actes notariés	8 000.00
Membres du jury de concours	12 000.00
Primes pour candidats	80 000.00
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	70 000.00
Sous-total Divers :	190 000.00
Total Opération TTC :	12 820 000.00
Dépenses de fonctionnement	92 000.00
Dépenses d'investissement	12 728 000.00
Total Opération TTC :	12 820 000.00

Recette	Montant
Dotations et fonds globalisés (1)	2 087 901.12
Collectivité du secteur de 1 ^{er} appel (2) (La Chambre/Les Chavannes en Maurienne/ Notre Dame de Cruet/St François Longchamp/St Alban des Villards/ St Avre/St Colomban des Villards/Ste Marie de Cuines/St Etienne de Cuines/ St Martin sur la Chambre/ C.C. Cœur de Maurienne Arvan)	5 366 049.44 Dont 46 000.00 en section de fonctionnement
SDIS de la Savoie (2) (3)	5 366 049.44 Dont 46 000.00 en section de fonctionnement
Total :	12 820 000.00
Dépenses de fonctionnement	92 000.00
Dépenses d'investissement	12 728 000.00

(1) avec taux de FCTVA en vigueur à la date de signature

(2) 50 % du coût estimatif de l'opération déductions faites des dotations, fonds, et subventions

(3) au travers de la subvention annuelle du Conseil Départemental

Lors des différentes réunions de présentation avec les élus locaux, certains ont émis le souhait que les versements de leur participation soient adaptés à leurs contraintes budgétaires avec un lissage sur 8 ans, et non des versements selon la réalisation de l'opération.

A ce jour, il est donc nécessaire d'ouvrir l'AP-AE/CP relative à cette opération immobilière :

- Montant de l'AP-AE/CP :

Dépenses	Recettes
12 820 000.00	12 820 000.00

- Montant des CP en dépense :

Nouvelle situation 37F								
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
0.00	6 000.00	86 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Nouvelle situation 37I								
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
10 650.00	33 850.00	184 000.00	419 200.00	2 602 550.00	4 035 100.00	4 236 400	1 206 250.00	0.00
Total nouvelle situation								
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
10 650.00	39 850.00	270 000.00	419 200.00	2 602 550.00	4 035 100.00	4 236 400.00	1 206 250.00	0.00

- Montant des CP en recette :

Nouvelle situation 37F								
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
1 037.95	6 926.95	83 630.95	252.35	37.95	37.95	37.95	37.95	0.00
Nouvelle situation 37I								
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
497 967.54	508 718.99	564 056.06	750 716.11	2 234 748.74	3 374 504.47	3 568 727.49	1 030 687.35	197 873.25
Total nouvelle situation								
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
499 005.49	515 645.94	647 687.01	750 968.46	2 234 786.69	3 374 542.42	3 568 765.44	1 030 725.30	197 873.25

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter les nouvelles situations présentées pour les quatre opérations immobilières.

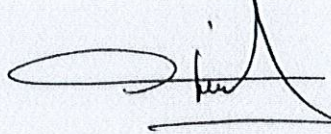
**

DÉCISION

Vu l'exposé de Monsieur André POINTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, adopte les nouvelles situations présentées pour les quatre opérations immobilières.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Pointet', with a horizontal line drawn underneath it.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231208-CA08122023-3-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 8 décembre 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° CA08122023-3

OBJET : BUDGET 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 8 décembre à 17H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 27 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance au conseil départemental à Chambéry, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 15 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Nombre de membres votants : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Vote : 15	
➤ Pour : 15	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2	X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard	X		Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex	X		M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine		X	M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1		X	M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		X
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Laysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	9	5	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	9	5	NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD <i>Vice Président C/A Chambéry Métropole</i>		X	M. Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise</i>			
M. Christian BERTHOLLIER <i>Vice Président C/C Val Guiers</i>		X	M. Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Président C/A Grand Lac</i>	X		
<u>Président</u> M. André POINTET <i>Président C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	X		M. Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>			
M. Jean-Paul MARGUERON <i>Président C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>	X		M. Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier</i>			
M. François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	3	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	3		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	1	

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		X	M. Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	X		
M. Claude JAY <i>Maire de les Belleville</i>		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de St Colomban des Villards</i>	X		Mme Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	1	

MEMBRES DE DROIT					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie					X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet						X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental					X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP						X
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS		ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL			
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT			
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO			
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK			
Adj. Adm. Princ. 1 ^{ère} classe Kelly OLIVENCIA	X					
ASSISTAIENT A LA SEANCE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Madame Corinne MORENO, Payeur Départemental					X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint					X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques					X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination					X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines					X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Juliette MARTINEAU, Chef du Service Gestion des Ressources du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	

Rapporteur : Monsieur André POINTET

La décision modificative n°2 (DM2) au budget 2023 du Service d'Incendie et de Secours de la Savoie s'articule autour de quatre axes :

- virements et transferts de crédits des centres, des bassins opérationnels, des groupements fonctionnels et des pôles,
- régularisation des dotations aux amortissements et des quotes-parts des subventions transférées au compte de résultat,
- ajustement des crédits relatifs aux projets subventionnés,
- ajustements divers.

1) VIREMENTS ET TRANSFERTS DE CRÉDITS DES CENTRES, DES BASSINS OPÉRATIONNELS, DES GROUPEMENTS FONCTIONNELS ET DES POLES :

Le projet de décision modificative prend en compte les demandes de virements et transferts de crédits des centres, des bassins opérationnels, des groupements fonctionnels et des pôles par rapport à l'évolution de leurs dépenses et recettes.

2) REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS ET DES QUOTES-PARTS DES SUBVENTIONS TRANSFÉREES AU COMPTE DE RESULTAT :

Cette décision modificative permet de régulariser :

- en dépense, les dotations aux amortissements, soit 638 877.06 €,
- en recette, les quotes-parts des subventions d'investissement transférées au compte de résultat, soit 97 859.68 €.

Le solde de cette opération de régularisation est compensé en grande partie par une neutralisation supplémentaire des amortissements, à savoir 490 981.28 €, et par quelques ajustements de recettes en section de fonctionnement, soit 50 036.10 €.

A noter que cette régularisation génère des crédits supplémentaires en recette d'investissement à hauteur de 302 116.61 €.

Ces crédits permettront de couvrir des dépenses d'équipements non retenues lors de la préparation budgétaires 2023, faute de financement, ou d'anticiper des dépenses 2024.

3) AJUSTEMENT DES CREDITS RELATIFS AUX PROJETS SUBVENTIONNES :

Cette DM2 prend en compte les ajustements de crédits liés aux recettes et aux dépenses des projets subventionnés :

- constatées, -59 148.56 € tant pour les dépenses que pour les recettes de fonctionnement relatives aux versements des fonds à nos partenaires pour le projet RISKFOR :

	Versement final (recette)	Reversement (dépense)
SDIS de la Savoie (chef de file du projet)	169 382.81 €	
Conseil Départemental des Hautes Alpes	84 407.58 €	84 407.58 €
SDIS des Alpes de Haute Provence	54 517.04 €	54 517.04 €
Centro Internazionale in Monitoraggio Ambientale	52 288.89 €	52 288.89 €
Région Autonome Vallée Aosta	22 140.50 €	22 140.50 €
Regione Piemonte-Settore Foreste Direzione Opere Pubbliche	203 350.02 €	203 350.02 €
Città metropolitana di Torino	114 182.51 €	114 182.51 €
Région Ligurie	24 764.90 €	24 764.90 €
Total	725 034.25 €	555 651.44 €

- possibles, +478 390.02 € pour les recettes d'investissement principalement au titre du solde de la subvention du projet SIS Santé, soit 837 956.43 €, qui devrait être encaissé d'ici la clôture l'exercice 2023.

Comme pour le point précédent, les crédits supplémentaires en investissement permettront, après perception de cette subvention, de couvrir de nouvelles dépenses d'équipements.

4) **AJUSTEMENTS DIVERS :**

Cette décision modificative permet également d'ajuster les crédits relatifs :

- aux AP-AE/CP relatives aux CIS de Chambéry, Sud Lac, Aix les Bains et Saint Jean de Maurienne (voir rapport n° CA08122023-2),
- au pacte capacitaire feux de forêts et d'espaces naturels (FDFEN) suite à la perception de l'avance de 169 983 € (21% du projet total), soit +56 466.33 €,
- à une nouvelle subvention au titre du contrat capacitaire interministériel de lutte contre le terrorisme nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosif (CCI NRBC-E), soit +41 240 €,
- aux recettes et aux dépenses liées aux mises à disposition d'agents et à un remboursement d'un capital décès, soit +56 602.47,

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver au niveau des chapitres, la décision modificative n°2 pour l'exercice 2023 arrêtée aux sommes suivantes :

	Dépense	Recette
Investissement	2 373 878.42	2 373 878.42
Fonctionnement	803 648.31	803 648.31

**

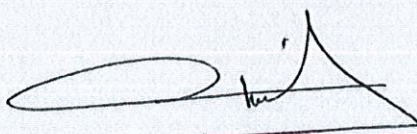
DÉCISION

Vu l'exposé de Monsieur André POINTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, approuve au niveau des chapitres, la décision modificative n°2 pour l'exercice 2023 arrêtée aux sommes suivantes :

	Dépense	Recette
Investissement	2 373 878.42	2 373 878.42
Fonctionnement	803 648.31	803 648.31

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231208-CA08122023-4-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 8 décembre 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° CA08122023-4

OBJET : BUDGET 2024 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 8 décembre à 17H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 27 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance au conseil départemental à Chambéry, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 15 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Nombre de membres votants : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Vote : 15	
➤ Pour : 15	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2	X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard	X		Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex	X		M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THEVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine		X	M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1		X	M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		X
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	9	5	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	9		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD <i>Vice Président C/A Chambéry Métropole</i>		X	M. Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise</i>			
M. Christian BERTHOLLIER <i>Vice Président C/C Val Guiers</i>		X	M. Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Président C/A Grand Lac</i>	X		
Président M. André POINTET <i>Président C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	X		M. Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>			
M. Jean-Paul MARGUERON <i>Président C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>	X		M. Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier</i>			
M. François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	3	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	3		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1		

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		X	M. Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	X		
M. Claude JAY <i>Maire de les Belleville</i>		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de St Colomban des Villards</i>	X		Mme Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1		

MEMBRES DE DROIT					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie					X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet						X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental					X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP						X
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL			
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT			
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO			
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK			
Adj. Adm. Princ. 1 ^{ère} classe Kelly OLIVENCIA	X					
ASSISTAIENT A LA SEANCE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Madame Corinne MORENO, Payeur Départemental					X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint					X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques					X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination					X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines					X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Marie-Hélène CARRON , Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Juliette MARTINEAU, Chef du Service Gestion des Ressources du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	

Rapporteur : Monsieur André POINTET

Le Code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L.5217-10-4 que l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires, dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget. Ce débat s'effectue sur la base d'un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, et selon les dispositions de l'article L.1424-35 du même code, le Conseil d'administration du SDIS doit adopter un rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, afin de permettre de fixer la contribution du Département.

Enfin, le Conseil d'administration doit définir l'évolution des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, au financement du SDIS.

Le présent rapport intègre tous ces éléments, dans la perspective de la préparation du budget primitif 2024.

CONTEXTE ET CADRAGE BUDGETAIRE :

La préparation du budget 2024 s'inscrit dans le cadre d'un contexte économique 2023 marqué par une forte inflation. Malgré un niveau toujours élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé à se modérer (+9.7% en septembre 2023, après +11.2% en août). Les prix de l'énergie augmentent fortement de 11.9% en septembre 2023 après +6.8% en août, principalement du fait de la hausse du prix des produits pétroliers.

Sur un an, selon l'INSEE, les prix à la consommation ont augmenté de 4.8% (indice des prix à la consommation ensemble ménages hors tabac septembre 2023).

A cette hausse des prix pesant déjà fortement sur les dépenses de fonctionnement, se sont ajoutées des mesures gouvernementales défavorables, avec notamment la revalorisation du point d'indice de +1.5% au 1er juillet 2023, auxquelles s'ajouteront de nouvelles dispositions en 2024 :

- revalorisation de 5 points d'indice pour chaque agent,
- augmentation du taux de cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Par ailleurs, les mesures annoncées pour améliorer le financement des SDIS, et notamment l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) adoptée par un amendement de la commission des lois de l'Assemblée nationale le 10 mai 2023, et traduit dans la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, n'ont à ce jour pas encore abouti.

Concernant le SDIS de la Savoie, une révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) a été engagée en 2023. Elle aboutira sur un nouveau contrat opérationnel et un nouveau projet d'établissement.

La convention pluriannuelle conclue avec le Département prend fin au 31 décembre 2023. Elle sera prolongée par avenant, afin de permettre une phase de transition avant la mise en œuvre d'une nouvelle convention à concevoir pour prendre en compte les transformations du SDIS à l'horizon 2028.

La préparation du budget 2024 n'intègre pas, à ce stade, les conséquences du SDACR pour la période 2024-2028 qui seront appréhendées à partir du budget supplémentaire.

Le budget primitif 2024 s'annonce donc comme un budget de transition, devant permettre de faire face aux dépenses obligatoires et nécessaires, selon les ressources disponibles et mobilisables.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

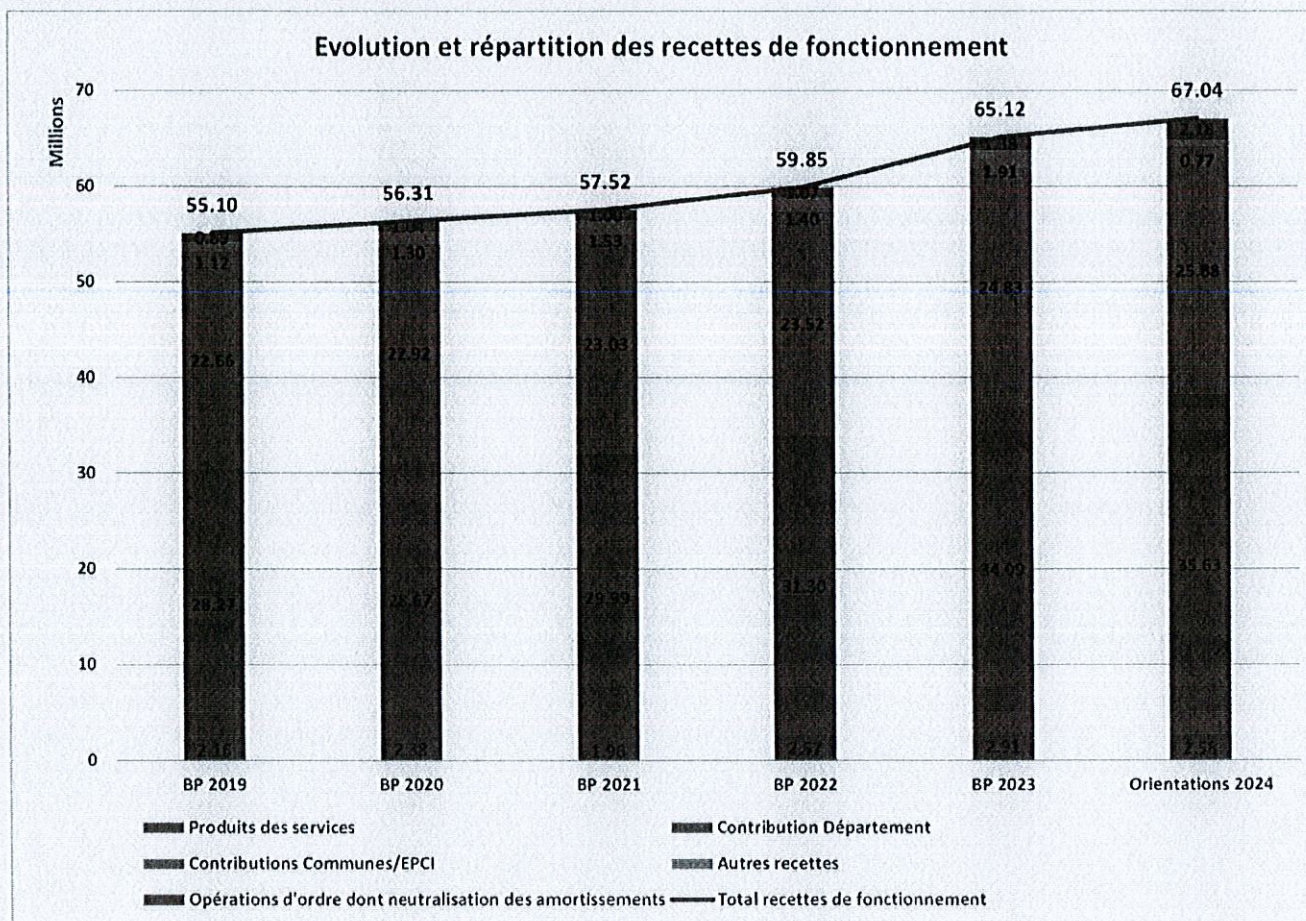
Les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées et optimisées, afin de les adapter aux ressources prévisionnelles.

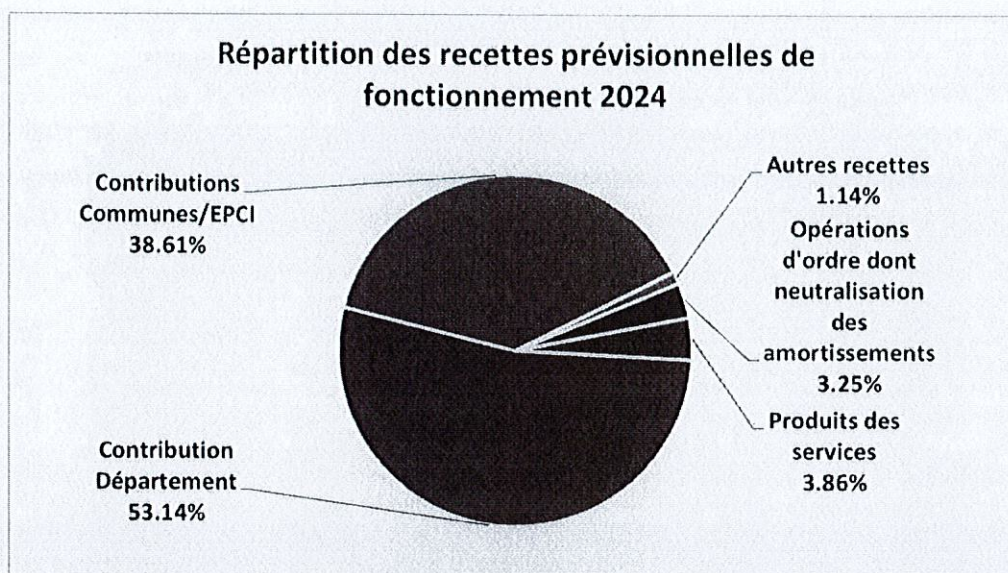
Malgré tout, un effort devra être demandé aux collectivités territoriales sur leurs contributions avec un taux de progression proche de l'inflation, nos autres recettes propres diminuant sensiblement (produits de service, projets européens, ...) tandis que nos dépenses augmentent mécaniquement (charges de personnel, amortissements).

LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT : 67.04 M€

Elles progressent de 1.92 M€ soit +2.95%, avec notamment :

- -1.50 M€ au titre des produits des services, des mises à disposition de personnels et des projets subventionnés,
- +2.62 M€ au titre des contributions des collectivités locales,
- +0.8 M€ pour les opérations d'ordre.





Les contributions des communes et EPCI sont évaluées à 25.08 M€ (+1.08 M€). Elles sont calculées avec une augmentation de 4.5%, en-deçà du dernier taux d'inflation annuel retenu (Indice des prix à la consommation ensemble ménages hors tabac de septembre 2023 fixé à 4.8%).

La contribution du Département est prévue pour un montant de 35.63 M€ (+1.54 M€) selon l'application du même taux de 4.5%.

Les produits des services sont estimés à 2.58 M€, ce qui représente une baisse importante de -11.15% (-0.32 M€), du fait de la perte d'une recette exceptionnelle 2023 liée au dispositif des championnats du monde de ski, mais aussi de la perspective d'une diminution des transports sanitaires.

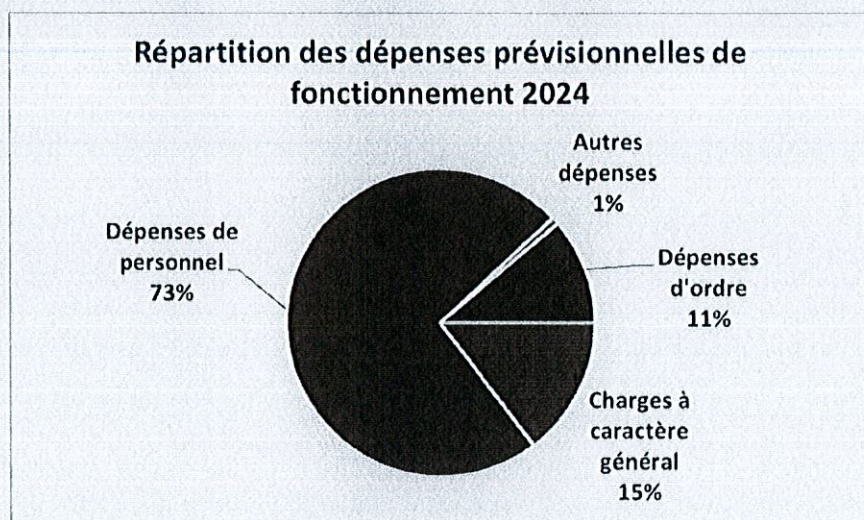
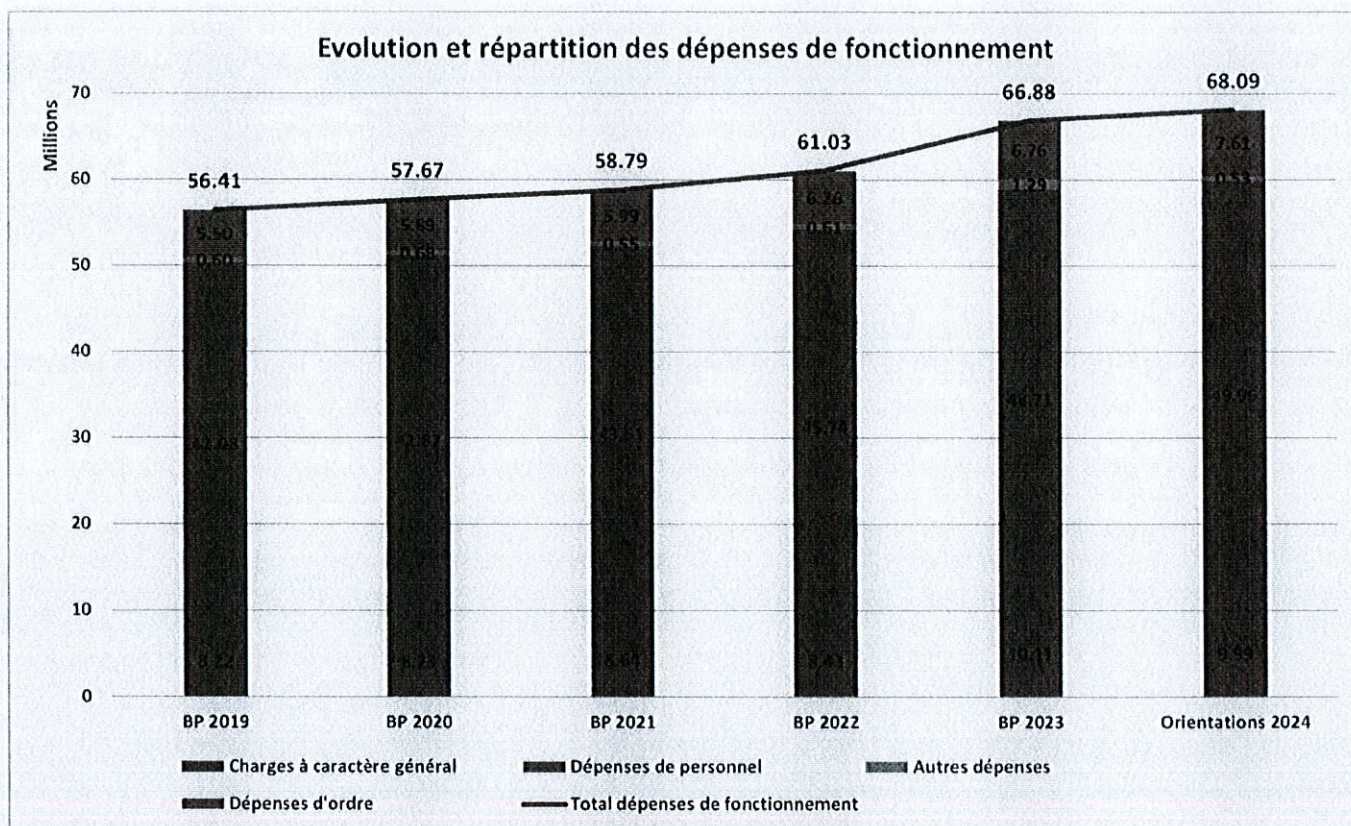
Les autres recettes, 0.77 M€, sont en baisse significative de -60% (-1.15 M€) principalement en raison de la clôture de plusieurs projets subventionnés par l'Europe (PITEM RISK, SIS Santé...).

Les recettes d'ordre, 2.18 M€, sont en forte augmentation de 58% (+800 K€) avec une hausse des quotes-parts des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (amortissements des recettes des projets subventionnés) et un recours plus important à la procédure de neutralisation des amortissements, qui sera nécessaire pour concourir à l'équilibre du budget mais qui impacte la section d'investissement. Une incertitude demeure à ce stade, quant au montant des amortissements des projets subventionnés, selon les échéances des versements effectifs.

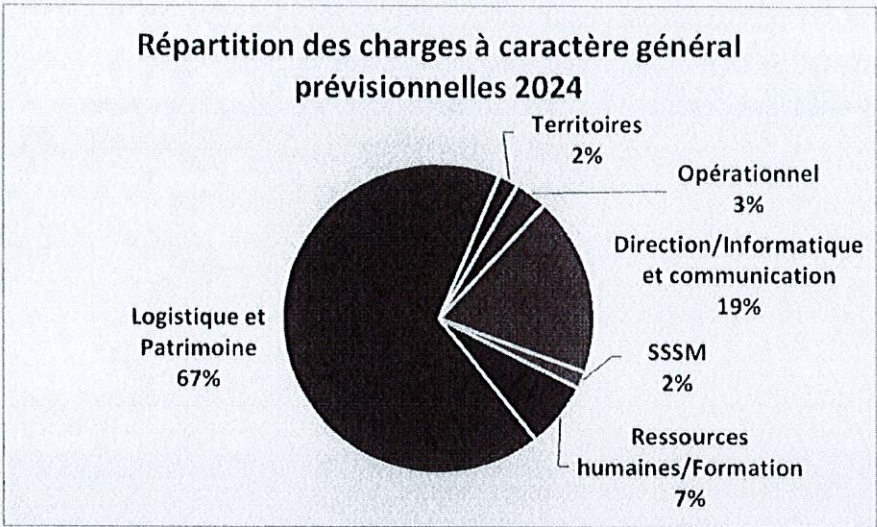
LES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT : 68.09 M€

Après une hausse plus importante ces dernières années (+3.81% de 2021 à 2022 et +9.57% de 2022 à 2023) du fait notamment de la fin de la crise sanitaire, de la mise en œuvre de la réforme du temps de travail et de la revalorisation du point d'indice, les dépenses de fonctionnement sont contenues à une hausse de 1.81% (+1.21 M€).

D'importants efforts de maîtrise des charges sont ainsi proposés pour 2024 tant sur les charges à caractère général que sur les charges de personnel.



Les charges à caractère général sont évaluées pour 2024 à 9.99 M€, soit une baisse de -1.23% (-0.12 M€).

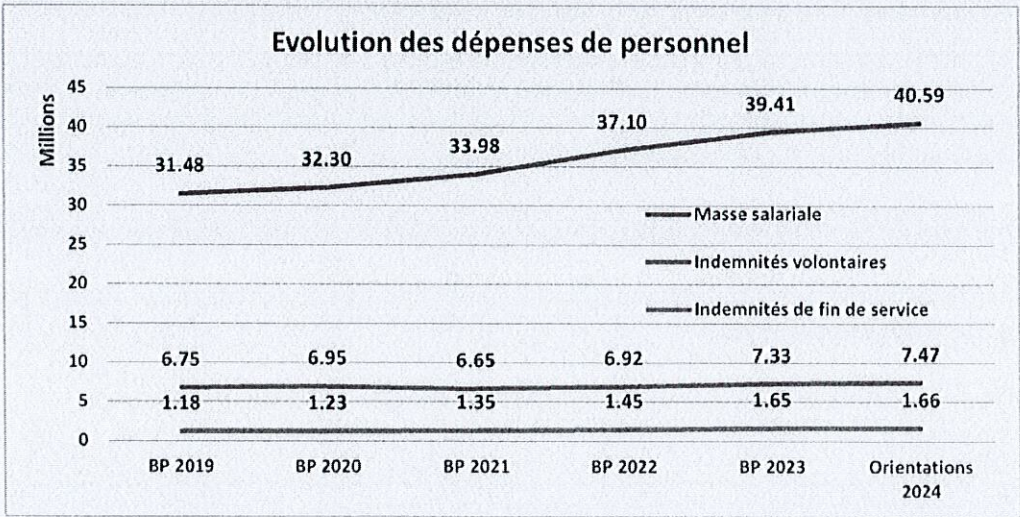


Ce chapitre prend en compte la mise en œuvre des assises du volontariat et l’accompagnement du projet d’établissement qui suivra la révision du SDACR, mais permet également de finaliser le changement du système d’information des ressources humaines et intégrer les dépenses de fonctionnement du projet SIS Santé.

Par ailleurs, une enveloppe supplémentaire de 0.14 M€ est allouée aux moyens hélicoptés (soit 0.25 M€ au total), afin de faire face aux dépenses engendrées par les interventions en hélicoptère des compagnies républicaines de sécurité (CRS) et du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM).

Les dépenses d’électricité sont estimées en baisse (-0.22 M€) grâce à la conclusion d’un nouveau marché dans le cadre d’un groupement de commandes créé par le Syndicat départemental d’Energie de Savoie (SDÉS).

Les dépenses de personnel sont chiffrées à hauteur de 49.96 M€ pour 2024, en hausse de 2.56% soit +1.25 M€.



- La masse salariale en constitue la plus très grande part, avec un budget estimé à 40.59 M€ soit +3.01% (+1.19 M€). Elle prend en compte le glissement vieillesse technicité à hauteur de 1.6%, et intègre les mesures salariales annoncées par le gouvernement (+0.75 M€). Après 3 années de mise en œuvre progressive, la refonte du temps de travail est achevée et produit ses effets en année pleine également.

	BUDGET 2023 (au 31/12/2023)	PREVISION BUDGET 2024
	EMPLOIS PERMANENTS BUDGETAIRES (1)	EMPLOIS PERMANENTS BUDGETAIRES (1)
Fillière SPP (a+b)	509.1	509.1
Fillière SPP hors SSSM (a)	500	500
Catégorie A	54	54
Catégorie B	49	49
Catégorie C	397	397
Fillière SPP SSSM (catégorie A) (b)	9.1	9.1
Fillières PATS (c+d+e)	115.3	115.3
Fillière administrative (c)	67.5	67.5
Catégorie A	13	13
Catégorie B	19	19
Catégorie C	35.5	35.5
Fillière technique (d)	46.4	46.4
Catégorie A	8	8
Catégorie B	13	13
Catégorie C	25.4	25.4
Fillière médico-sociale (e)	1.4	1.4
Catégorie A	1.4	1.4
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS (a+b+c+d+e)	624.4	624.4
	AUTRES EMPLOIS	
Apprenti	3	3
TOTAL AUTRES EMPLOIS	3	3

4 agents mis à disposition sont comptabilisés dans les effectifs (payés par le SDIS et remboursé par établissement d'accueil)

Les agents en détachement ne sont pas comptabilisés dans les effectifs car non payés)

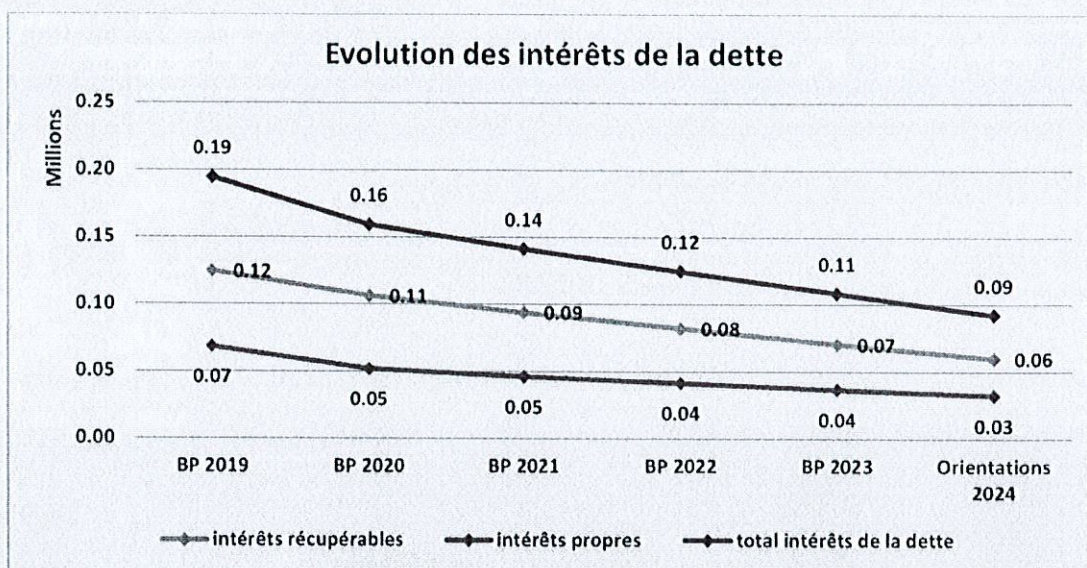
(1) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

- Les indemnités de sapeurs-pompiers volontaires sont évaluées à 7.47 M€ soit une augmentation de 1.87% (+0.14 M€) qui intègre la hausse du taux d'indemnisation de 3% entrée en vigueur en octobre 2023 (+0.22 M€), pondérée par la baisse de 0.07 M€ de l'enveloppe des championnats du monde de ski 2023 non reconduite en 2024.
- Les indemnités de fin de service sont prévues pour un montant de 1.66 M€, stable par rapport à 2023.
- Les autres dépenses de personnel sont évaluées à 0.24 M€ et concernent la médecine du travail, les assurances et le compte engagement citoyen.

Les autres charges de gestion courante et les charges exceptionnelles, 0.43 M€, sont en forte baisse de -63.75% (-0.74 M€). Cette baisse est liée à la fin de projets subventionnés pour lesquels des versements aux partenaires étaient prévus en 2023 (0.6 M€).

Les subventions aux associations partenaires du SDIS seront proposées à l'identique de 2023, à l'exception de la subvention allouée aux œuvres sociales en prévision d'un changement de dispositif (-0.03 M€).

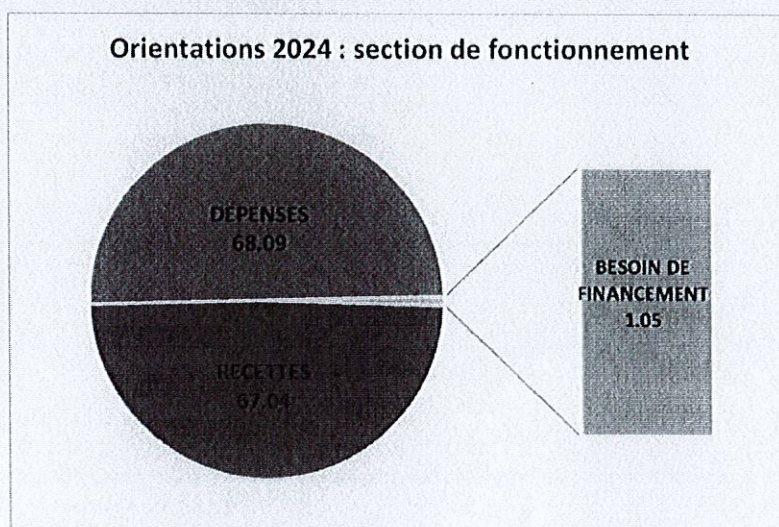
Les charges financières, 0.09 M€, sont cette année encore en baisse de -14.88% compte tenu du fait que le SDIS n'a pas recours à l'emprunt depuis plusieurs années.



	Capital restant dû au 01/01/2024	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	ICNE de l'exercice précédent
		Capital	Charges d'intérêts		
Total dette propre (score Gissler1A)	3 005 550.23	336 064.33	35 819.01	21 657.26	25 243.41
Total dette récupérable (score Gissler1A)	2 504 103.08	374 191.14	60 907.81	4 921.22	5 767.53
Total général	5 509 653.31	710 255.47	96 726.82	26 578.48	31 010.94

Les dépenses d'ordre sont estimées à 7.6 M€, en hausse de +12.57% (+0.85 M€). Cette forte augmentation est liée principalement aux dotations aux amortissements, suite à l'intégration des travaux de réhabilitation et de construction des centres de secours de Chambéry et Sud Lac pour 0.43 M€.

En synthèse la section de fonctionnement présente, selon les prévisions de dépenses et recettes exposées, un besoin de financement à hauteur de 1.05 M€, qui pourra être absorbé par la consolidation des dépenses et recettes, notamment les amortissements, et par la reprise de provisions.

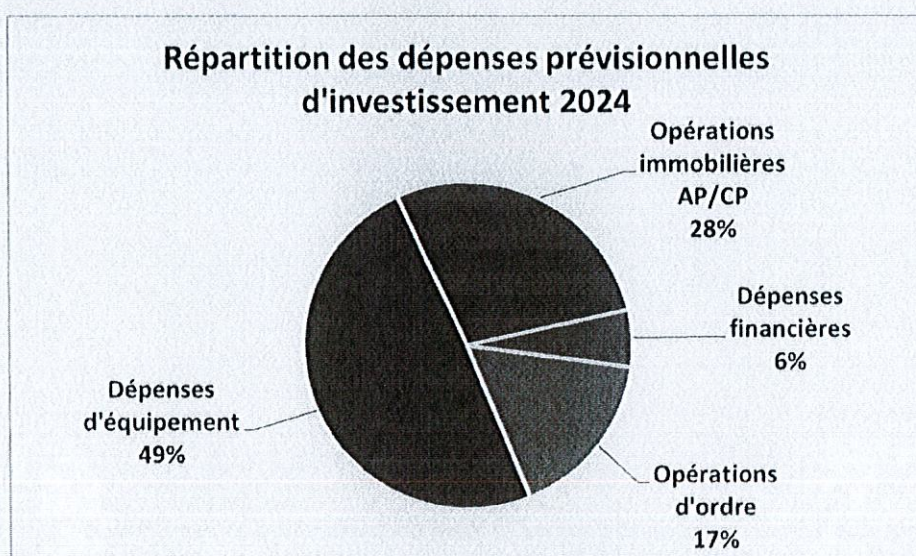
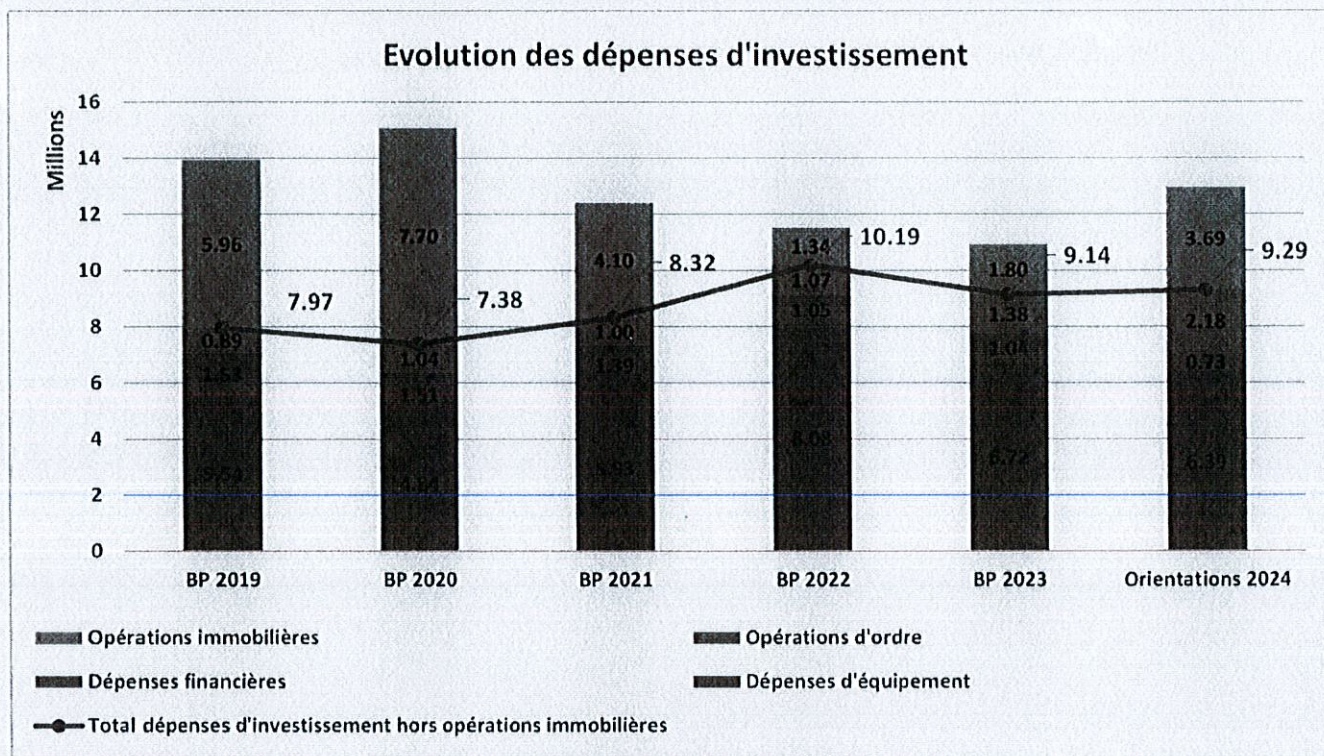


SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dans l'attente des conclusions de la révision du SDACR, la section d'investissement est projetée à l'équilibre, sans mobiliser de nouvel emprunt. Elle permet d'assurer la poursuite des plans pluriannuels d'équipement (matériels, véhicules, systèmes d'information et de communication), la programmation de travaux d'amélioration dans les centres d'incendie et de secours. Elle intègre également les opérations immobilières selon leur calendrier de réalisation et de financement, ainsi que les équipements financés dans le cadre du pacte capacitaire feux de forêt et espaces naturels.

LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT : 12.98 M€

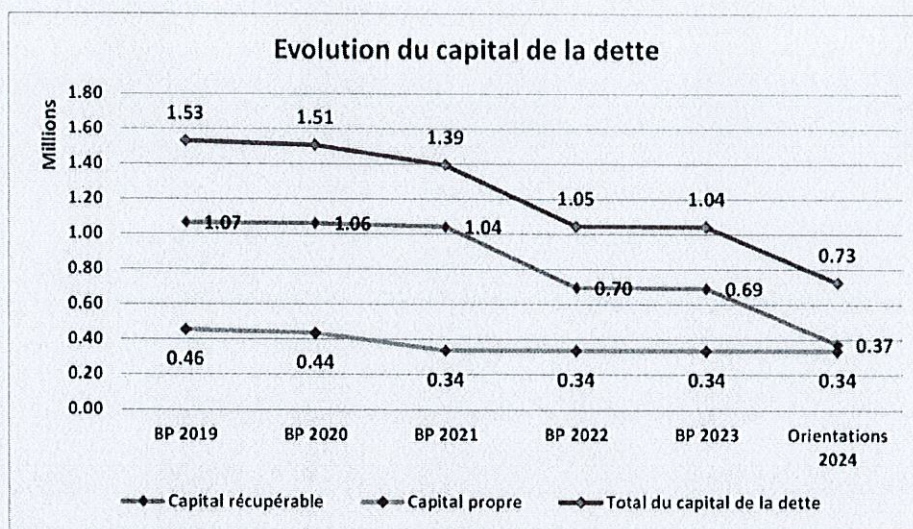
Après plusieurs années de baisse des dépenses d'investissement, liée aux échéances des projets immobiliers notamment, les prévisions pour 2024 sont en hausse de +18.57%.



Les opérations immobilières sont arrêtées à 3.69 M€, en augmentation de +104.37%. Cette enveloppe est destinée au financement de la construction de nouveaux centres de secours à Aix les Bains (3.65 M€ pour le démarrage des travaux) et à Saint Jean de Maurienne (0.03 M€ pour des frais d'étude et de procédure).

Les dépenses d'équipement « propres » sont envisagées à hauteur de 6.39 M€, en légère baisse de -4.96%, (soit -0.33 M€). Elles permettent d'assurer le renouvellement des équipements, conformément aux plans pluriannuels d'investissement adoptés pour le matériel roulant, ainsi que les équipements informatiques, et intègrent les acquisitions prévues dans le cadre du pacte capacitaire (0.86 M€). Ce renouvellement ne couvre pas les besoins théoriques du plan pluriannuel mais se limitent à la tranche 2, écartant des engins associés aux missions de soutien.

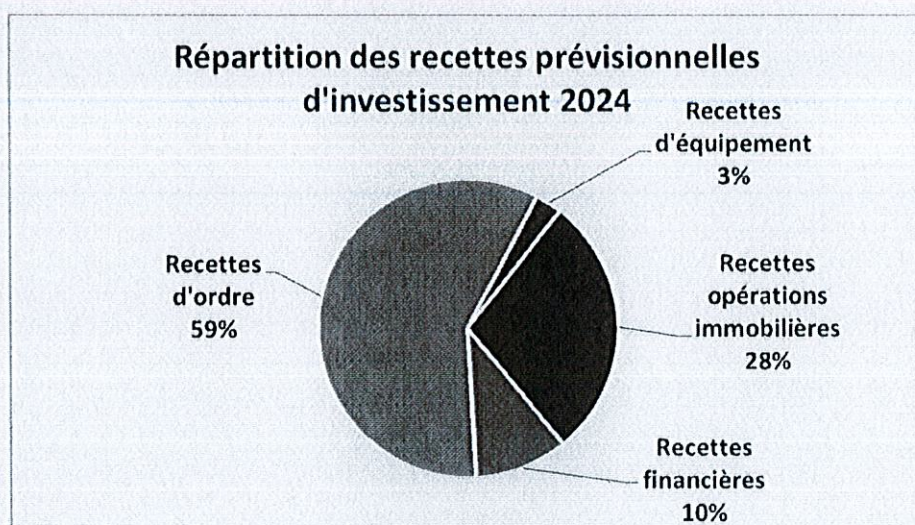
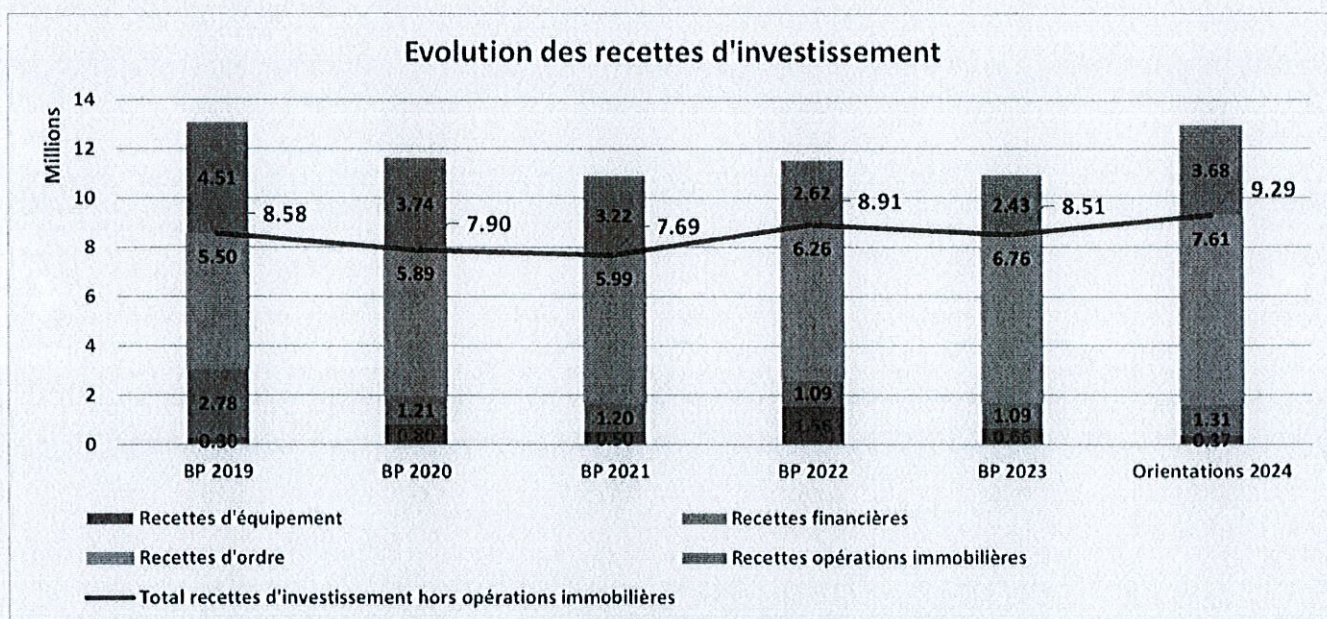
Les dépenses financières, 0.73 M€, sont en baisse continue depuis plusieurs exercices (-30.44% soit -0.32 M€). Cette année encore, le SDIS fait le choix de ne pas recourir à l'emprunt et adapte ses investissements à ses ressources, tout en préservant les fondamentaux de sa capacité opérationnelle.



Les dépenses d'ordre sont estimées à 2.18 M€, en hausse de +58% (soit 0.8 M€ supplémentaires). Comme exposé plus haut, cette augmentation résulte d'un recours plus important au mécanisme de neutralisation des amortissements, permettant d'augmenter les recettes de fonctionnement, mais également des quotes-parts des projets subventionnés à transférer au compte de résultat (dont le montant devra être ajusté selon le calendrier de versement des projets).

LES RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT : 12.98 M€

En hausse de +18.57%, les recettes d'investissement devraient permettre de couvrir les dépenses d'investissement, sans avoir recours à l'emprunt et sans virement de la section de fonctionnement.



Les recettes d'équipement, évaluées à 0.37 M€, sont en baisse de -43.51% (-0.29 M€). Cette évolution s'explique par la perte de recettes liées aux projets européens (-0.44 M€), conformément à leurs échéanciers, et aux conventions de partenariat (-0.07 M€). Cette baisse est néanmoins atténuée par le financement du pacte capacitaire, prévu à hauteur de 0.23 M€ en 2024.

Les recettes liées aux opérations immobilières sont estimées à 3.68 M€ (+51.35% soit +1.25 M€), réparties entre le financement du Département (1.3 M€) et les collectivités (2.22 M€) selon les conventions de financement des opérations en cours (Aix les Bains et Saint Jean de Maurienne), auxquels s'ajoute du FCTVA (0.16 M€).

Les recettes financières sont en hausse de +20.13% (+0.22 M€) et se montent à 1.31 M€. Cette augmentation vient principalement du FCTVA.

Les recettes d'ordre (dotations aux amortissements) sont évaluées à 7.61 M€, comme évoqué pour les dépenses de fonctionnement.

EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT ET DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET DES EPCI :

Comme évoqué précédemment, l'indice des prix à la consommation, ensemble hors tabac, de septembre 2023 représente 4.8% (source INSEE - publication du 13/10/2023).

Contributions des communes et EPCI :

Au vu des éléments présentés, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'arrêter les contributions du bloc communal comme suit pour l'année 2024 :

- 1- Augmentation de base limitée à 4.5%,
- 2- Imputation directe aux deux communes concernées des sommes liées aux projets immobiliers des communes n'ayant pas souhaité signer les conventions de financement,
- 3- Répartition du « reliquat » de l'augmentation 2024 (augmentation globale moins imputation directe) uniformément sur l'ensemble des communes afin de préserver les équilibres antérieurs.

Participation du Département :

Un travail conjoint avec le Département a conduit à préparer une convention en vue de faire progresser sa participation de 4.5% (Cf. rapport n°5).

Mesure complémentaire relative aux contributions :

Collectivités hors communes de moins de 10 000 habitants :

Diminution de la contribution d'une collectivité lorsque l'un de ses agents sapeur-pompier volontaire est en arrêt de travail au titre du SDIS, suite à un accident en service commandé.

Cette réduction interviendrait après 15 jours d'absence de l'agent à son travail (carence) et serait basée sur le coût de son salaire perçu pendant le reste de sa période d'arrêt, déduction faite des remboursements que la collectivité pourrait percevoir (assurances, ...) :

Coût salarial de référence journalier (basé sur le salaire perçu pendant la période d'arrêt) :

salaire brut mensuel (hors avantages en nature)

-

Indemnités et primes liées à l'activité antérieure à la date d'arrêt de l'agent

+

cotisations patronales

/

30 jours

Formule à appliquer :

$[(\text{Nombre de jours d'arrêt} - 15 \text{ jours}) \times (\text{Coût salarial de référence journalier})] - \text{remboursements perçus}$

Pour information (pas de délibération) : pour les communes de moins de 10 000 habitants, application de l'article 33 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (loi Matras).

A ce jour, aucun sapeur-pompier volontaire employé par une collectivité n'a eu d'arrêt de travail suite à un accident en service commandé, ce qui rend cette mesure difficilement chiffrable.

**

DÉCISION

Vu l'exposé de Monsieur André POINTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires 2024,
- décide :
 - d'arrêter l'évolution des contributions des communes et EPCI comme suit pour l'année 2024 (voir tableaux ci-après) :
 - 1- Augmentation de base limitée à 4.5%,
 - 2- Imputation directe aux deux communes concernées des sommes liées aux projets immobiliers des communes n'ayant pas souhaité signer les conventions de financement,
 - 3- Répartition du « reliquat » de l'augmentation 2024 (augmentation globale moins imputation directe) uniformément sur l'ensemble des communes afin de préserver les équilibres antérieurs.
 - d'appliquer la mesure complémentaire suivante aux contributions des collectivités (hors communes de moins de 10 000 habitants) :

Diminution de la contribution d'une collectivité lorsque l'un de ses agents sapeur-pompier volontaire est en arrêt de travail au titre du SDIS, suite à un accident en service commandé.

Cette réduction interviendrait après 15 jours d'absence de l'agent à son travail (carence) et serait basée sur le coût de son salaire perçu pendant le reste de sa période d'arrêt, déduction faite des remboursements que la collectivité pourrait percevoir (assurances, ...) :

Coût salarial de référence journalier (basé sur le salaire perçu pendant la période d'arrêt) :
salaire brut mensuel (hors avantages en nature)

- Indemnités et primes liées à l'activité antérieure à la date d'arrêt de l'agent

+

cotisations patronales

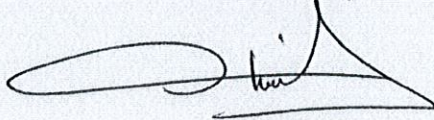
/

30 jours

Formule à appliquer :

[(Nombre de jours d'arrêt - 15 jours) X (Coût salarial de référence journalier)] - remboursements perçus

Le Président,



André POINTET

CONTRIBUTEUR	CONTRIBUTION 2024	PART FORFAITAIRE 2024	PART IMMOBILIERE 2024	CONTRIBUTION 2023	PART FORFAITAIRE 2023	PART IMMOBILIERE 2023
AIME LA PLAGNE	297 186.58	297 186.58	0.00	284 388.87	284 388.87	0.00
ALLUES	688 193.68	688 193.68	0.00	658 558.10	658 558.10	0.00
APREMONT	28 068.14	28 068.14	0.00	26 859.45	26 859.45	0.00
ARBIN	32 279.44	32 279.44	0.00	30 889.40	30 889.40	0.00
ARVILLARD	25 215.09	25 215.09	0.00	24 129.26	24 129.26	0.00
BAUCHE	7 652.78	7 652.78	0.00	7 323.23	7 323.23	0.00
BETTON-BETTONET	6 935.38	6 935.38	0.00	6 636.72	6 636.72	0.00
BOURGET-EN-HUILE	5 560.23	5 560.23	0.00	5 320.79	5 320.79	0.00
BOURGNEUF	15 444.38	15 444.38	0.00	14 779.30	14 779.30	0.00
BOURG-SAINT-MAURICE	896 560.15	896 560.15	0.00	857 951.71	857 951.71	0.00
BOZEL	98 955.77	98 955.77	0.00	94 694.45	94 694.45	0.00
BRIDES-LES-BAINS	86 131.53	86 131.53	0.00	82 422.46	82 422.46	0.00
CHAMBRE	36 325.41	36 325.41	0.00	34 761.13	34 761.13	0.00
CHAMOUSSET	17 198.42	17 198.42	0.00	16 457.81	16 457.81	0.00
CHAMOUX-SUR-GELON	22 300.72	22 300.72	0.00	21 340.39	21 340.39	0.00
CHAMPAGNY-EN-VANOISE	56 304.93	56 304.93	0.00	53 880.28	53 880.28	0.00
CHAMP-LAURENT	1 644.16	1 644.16	0.00	1 573.36	1 573.36	0.00
CHAPELLE	11 808.19	11 808.19	0.00	11 299.70	11 299.70	0.00
CHAPELLE-BLANCHE	14 109.84	14 109.84	0.00	13 502.23	13 502.23	0.00
CHAPELLES	13 033.67	13 033.67	0.00	12 472.40	12 472.40	0.00
CHATEAUNEUF	26 300.30	26 300.30	0.00	25 167.73	25 167.73	0.00
CHAVANNE	16 445.04	16 445.04	0.00	15 736.87	15 736.87	0.00
CHAVANNES-EN-MAURIENNE	8 340.37	8 340.37	0.00	7 981.21	7 981.21	0.00
CHIGNIN	33 829.67	33 829.67	0.00	32 372.87	32 372.87	0.00
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	29 478.92	29 478.92	0.00	28 209.47	28 209.47	0.00
CORBEL	4 842.77	4 842.77	0.00	4 634.23	4 634.23	0.00
COURCHEVEL	858 234.73	858 234.73	0.00	821 276.69	821 276.69	0.00
CROIX-DE-LA-ROCHETTE	5 918.97	5 918.97	0.00	5 664.08	5 664.08	0.00
CRUET	30 850.33	30 850.33	0.00	29 521.83	29 521.83	0.00
DETRIER	10 702.32	10 702.32	0.00	10 241.45	10 241.45	0.00
ECHELLES	55 830.04	55 830.04	0.00	53 425.84	53 425.84	0.00
ENTREMONT-LE-VIEUX	21 792.54	21 792.54	0.00	20 854.09	20 854.09	0.00
EPIERRE	22 979.13	22 979.13	0.00	21 989.58	21 989.58	0.00
FEISSONS-SUR-SALINS	6 008.65	6 008.65	0.00	5 749.90	5 749.90	0.00
FRETERIVE	13 960.37	13 960.37	0.00	13 359.20	13 359.20	0.00
HAUTECOUR	11 269.94	11 269.94	0.00	10 784.62	10 784.62	0.00
HAUTEVILLE	7 533.22	7 533.22	0.00	7 208.82	7 208.82	0.00

CONTRIBUTEUR	CONTRIBUTION 2024	PART FORFAITAIRE 2024	PART IMMOBILIERE 2024	CONTRIBUTION 2023	PART FORFAITAIRE 2023	PART IMMOBILIERE 2023
LA PLAGNE TARENTEISE	676 314.08	676 314.08	0.00	647 190.07	647 190.07	0.00
LAISSAUD	16 112.71	16 112.71	0.00	15 418.85	15 418.85	0.00
LANDRY	62 614.35	62 614.35	0.00	59 918.00	59 918.00	0.00
LES BELLEVILLE	988 032.81	988 032.81	0.00	945 485.30	945 485.30	0.00
MOLLETES	17 129.10	17 129.10	0.00	16 391.47	16 391.47	0.00
MONTAGNY	22 300.72	22 300.72	0.00	21 340.39	21 340.39	0.00
MONTENDRY	1 315.32	1 315.32	0.00	1 258.68	1 258.68	0.00
MONTMELIAN	179 706.22	179 706.22	0.00	171 967.56	171 967.56	0.00
MONTVALEZAN	89 535.49	89 535.49	0.00	85 679.84	85 679.84	0.00
MOUTIERS	305 163.59	305 163.59	0.00	292 022.38	292 022.38	0.00
MYANS	23 526.40	23 526.40	0.00	22 513.29	22 513.29	0.00
NOTRE-DAME-DU-CRUET	5 590.10	5 590.10	0.00	5 349.37	5 349.37	0.00
NOTRE-DAME-DU-PRE	12 973.88	12 973.88	0.00	12 415.19	12 415.19	0.00
PEISEY-NANCROIX	64 558.88	64 558.88	0.00	61 778.79	61 778.79	0.00
PLANAISE	11 120.47	11 120.47	0.00	10 641.59	10 641.59	0.00
PLANAY	23 248.12	23 248.12	0.00	22 246.99	22 246.99	0.00
PONTET	5 769.52	5 769.52	0.00	5 521.07	5 521.07	0.00
PORTE-DE-SAVOIE	102 910.64	102 910.64	0.00	98 479.01	98 479.01	0.00
PRALOGNAN-LA-VANOISE	69 956.88	69 956.88	0.00	66 944.34	66 944.34	0.00
PRESLE	14 109.84	14 109.84	0.00	13 502.23	13 502.23	0.00
ROTHERENS	6 068.41	6 068.41	0.00	5 807.09	5 807.09	0.00
SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP	66 044.78	66 044.78	0.00	63 200.71	63 200.71	0.00
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS	8 858.48	8 858.48	0.00	8 477.01	8 477.01	0.00
SAINT-AVRE	22 887.00	22 887.00	0.00	21 901.42	21 901.42	0.00
SAINT-CHRISTOPHE	14 438.69	14 438.69	0.00	13 816.92	13 816.92	0.00
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS	26 136.52	26 136.52	0.00	25 011.01	25 011.01	0.00
SAINTE-FOY-TARENTEISE	55 138.65	55 138.65	0.00	52 764.22	52 764.22	0.00
SAINTE-HELENE-DU-LAC	27 353.29	27 353.29	0.00	26 175.38	26 175.38	0.00
SAINTE-MARIE-DE-CUINES	18 895.19	18 895.19	0.00	18 081.51	18 081.51	0.00
SAINTE-ETIENNE-DE-CUINES	59 114.16	59 114.16	0.00	56 568.54	56 568.54	0.00
SAINT-FRANC	5 769.52	5 769.52	0.00	5 521.07	5 521.07	0.00
SAINT-JEAN-DE-COUZ	7 025.05	7 025.05	0.00	6 722.53	6 722.53	0.00
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	28 668.10	28 668.10	0.00	27 433.57	27 433.57	0.00
SAINT-MARCEL	65 466.07	65 466.07	0.00	62 646.91	62 646.91	0.00
SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE	23 075.27	23 075.27	0.00	22 081.58	22 081.58	0.00
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	103 873.99	103 873.99	0.00	99 400.88	99 400.88	0.00
SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ	8 430.04	8 430.04	0.00	8 067.02	8 067.02	0.00
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	17 428.04	17 428.04	0.00	16 677.54	16 677.54	0.00

CONTRIBUTEUR	CONTRIBUTION 2024	PART FORFAITAIRE 2024	PART IMMOBILIERE 2024	CONTRIBUTION 2023	PART FORFAITAIRE 2023	PART IMMOBILIERE 2023
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	10 970.98	10 970.98	0.00	10 498.54	10 498.54	0.00
SAINT-REMY-DE-MAURIENNE	41 572.32	41 572.32	0.00	39 782.10	39 782.10	0.00
SAINT-THIBAUD-DE-COUZ	22 599.66	22 599.66	0.00	21 626.45	21 626.45	0.00
SALINS FONTAINE	50 471.73	50 471.73	0.00	48 298.27	48 298.27	0.00
SEEZ	95 412.37	95 412.37	0.00	91 303.64	91 303.64	0.00
TABLE	10 313.37	10 313.37	0.00	9 869.25	9 869.25	0.00
TIGNES	685 869.30	685 869.30	0.00	656 333.81	656 333.81	0.00
TRINITE	7 353.86	7 353.86	0.00	7 037.18	7 037.18	0.00
VAL-D'ISERE	627 045.49	627 045.49	0.00	600 043.12	600 043.12	0.00
VALGELON-LA-ROCHETTE	184 262.90	184 262.90	0.00	176 328.02	176 328.02	0.00
VERNEIL	2 690.44	2 690.44	0.00	2 574.58	2 574.58	0.00
VILLARD-D'HERY	5 859.15	5 859.15	0.00	5 606.84	5 606.84	0.00
VILLARD-LEGER	12 435.80	12 435.80	0.00	11 900.28	11 900.28	0.00
VILLARD-SALLET	7 234.29	7 234.29	0.00	6 922.76	6 922.76	0.00
VILLAROGER	41 824.68	41 824.68	0.00	40 023.59	40 023.59	0.00
VILLAROUX	6 397.25	6 397.25	0.00	6 121.77	6 121.77	0.00
GRAND CHAMBERY	6 280 338.48	6 280 338.48	0.00	6 009 889.18	6 009 889.18	0.00
GRAND LAC-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	3 290 736.19	3 290 736.19	0.00	3 149 027.71	3 149 027.71	0.00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE	2 891 740.33	2 891 361.37	378.96	2 767 230.03	2 766 851.07	378.96
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	1 443 134.41	1 443 134.41	0.00	1 380 988.92	1 380 988.92	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE	231 137.87	231 137.87	0.00	221 184.40	221 184.40	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AIGUEBLANCHE	725 964.48	725 964.48	0.00	694 702.38	694 702.38	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AGUEBELETTE	163 437.84	163 437.84	0.00	156 399.74	156 399.74	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL GUIERS	403 151.45	403 151.45	0.00	385 790.60	385 790.60	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE	517 791.44	517 791.44	0.00	495 493.88	495 493.88	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAURIENNE GALBIER	362 891.55	362 891.55	0.00	347 264.41	347 264.41	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE	178 670.13	178 670.13	0.00	170 976.10	170 976.10	0.00
TOTAL GENERAL	25 083 193.93	25 082 814.97	378.96	24 003 056.39	24 002 677.43	378.96



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231208-CA08122023-5-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 8 décembre 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° CA08122023-5

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 8 décembre à 17H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 27 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance au conseil départemental à chambéry, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 15 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	

Nombre de membres présents : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	

Nombre de membres votants : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	

Vote : 15	
➤ Pour : 15	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2	X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard	X		Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex	X		M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THEVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine		X	M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1		X	M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		X
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Lesysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	9	5	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	9	5	NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD <i>Vice Président C/A Chambéry Métropole</i>		X	M. Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise</i>			
M. Christian BERTHOLLIER <i>Vice Président C/C Val Guiers</i>		X	M. Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Président C/A Grand Lac</i>	X		
<u>Président</u> M. André POINTET <i>Président C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	X		M. Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>			
M. Jean-Paul MARGUERON <i>Président C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>	X		M. Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier</i>			
M. François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	3	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	3		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	1	

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		X	M. Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	X		
M. Claude JAY <i>Maire de les Belleville</i>		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de St Colomban des Villards</i>	X		Mme Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	1	

MEMBRES DE DROIT						ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie						X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet							X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE						ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental						X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA						X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP							X
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS				
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL				
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT				
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO				
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK				
Adj. Adm. Princ. 1 ^{ère} classe Kelly OLIVENCIA	X						
ASSISTAIENT A LA SEANCE						ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Madame Corinne MORENO, Payeur Départemental						X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint						X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques						X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination						X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines						X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières						X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières						X	
Mme Juliette MARTINEAU, Chef du Service Gestion des Ressources du Groupement Affaires Administratives et Financières						X	

Rapporteur : Monsieur André POINTET

Fin 2020, le Département de la Savoie et le Service Départemental d'incendie et de Secours de la Savoie (SDIS de la Savoie) ont signé une convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021-2023 pour répondre aux enjeux suivants :

- donner au SIS de la Savoie les moyens de répondre aux objectifs et orientations de la politique publique départementale de sécurité civile, tels que définis par le SDACR et le RO,
- donner au Conseil Départemental de la Savoie une visibilité sur l'évolution du budget du SIS et de sa contribution,
- renforcer et développer des logiques de partenariat et de recherche de mutualisation des actions et des moyens.

Cette convention arrivant à son terme au 31 décembre 2023, il convient de contractualiser un nouveau partenariat conformément à l'alinéa 2 de l'article L1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans l'attente des arbitrages liés au Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), document structurant pour le SDIS de la Savoie, il apparaît nécessaire, par le présent avenant, de prolonger la convention actuelle pour une durée d'un an maximum, afin de fixer les montants pour l'exercice 2024 de la contribution en section de fonctionnement et la subvention en section d'investissement.

L'avenant de prolongation pour l'année 2024 de la convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023 entre le Conseil Départemental de la Savoie et le SIS de la Savoie se présente comme suit.

Avenant de prolongation de la Convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023 entre :

d'une part, le Département de la Savoie, représenté par M. Hervé GAYMARD, Président du Conseil Départemental, habilité par une délibération du Conseil Départemental du 15 décembre 2023

**Conseil Départemental de La Savoie
Hôtel du Département
Château des Ducs de Savoie
CS 31802
73018 CHAMBERY**

Désigné ci-après, le « CD 73 »

et

d'autre part, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, représenté par M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration, habilité par une délibération du Conseil d'Administration du ... 2023

**SDIS de la Savoie
226 Rue de la Perrodière
73230 ST ALBAN LEYSSE**

Désigné ci-après, le « SDIS 73 »

Désignés ci-après ensemble les parties

Préambule :

La convention pluriannuelle de partenariat en date du 25 janvier 2021 entre le Département de la Savoie et le SDIS, conclue pour la période 2021-2023, arrive à son terme au 31/12/2023.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) du SDIS 73 est actuellement en cours de révision. Document structurant pour le SDIS, il fixera les objectifs de couverture des risques du département de la Savoie. Porteur d'un nouveau contrat opérationnel, il aura notamment pour effet la révision du règlement opérationnel.

En fonction des choix réalisés, le SDACR peut impacter significativement la trajectoire financière du SDIS 73 dès le cours de l'année 2024 au travers des éléments suivants :

- les effectifs de SPP et de SPV à rechercher ;
- la formation des sapeurs-pompiers ;
- l'implantation et le dimensionnement des casernements ;
- les matériels de secours et les installations techniques de l'environnement opérationnel au sens large.

Afin de permettre au SDACR de produire ses effets, les transformations seront concrétisées dans un projet d'établissement du SDIS 73.

Le SDACR fixe donc la nature et la portée des effets opérationnels du SDIS 73 devant être atteints au plus tard en 2028.

C'est pourquoi, dans l'attente des arbitrages liés à cette étude, il apparaît nécessaire, par le présent avenant, de prolonger l'esprit de la convention actuelle pour une durée d'un an maximum, afin de fixer les montants de la contribution en section de fonctionnement et la subvention en section d'investissement du CD 73.

Les articles 5, 9 et 15 sont modifiés comme suit. Les autres articles de la convention sont inchangés et demeurent applicables.

Article 1 : montant prévisionnel des contributions du CD 73 (modification article 5)

Pour l'exercice 2024, l'article 5 de la convention est complété comme suit.

Il est proposé de déterminer le montant de la contribution du CD 73 de la façon suivante : application sur le montant de la contribution 2023 du taux de 4.50%.

Sur ces bases, le montant de la contribution 2024 du CD 73 est le suivant :

	2023	2024
Montant en €	34 090 000.00	35 624 000.00

Le montant prévu pour 2024 présente un caractère prévisionnel et pourra faire l'objet d'ajustement par les parties, en fonction des évolutions de dépenses.

Article 2 : Montant des participations du CD 73 (modification article 9)

L'article 9 de la convention est désormais rédigé comme suit.

Pour mémoire, le SDIS 73 et le CD 73 avaient arrêté conjointement un plan pluriannuel relatif aux opérations immobilières (annexe 5 de la convention initiale).

Celui-ci prévoit :

- une subvention du CD 73 au SDIS 73 à hauteur de 1 500 000.00 €/an pour les exercices 2021 à 2023,
- un engagement du CD 73 de financer les huit opérations présentées.

Pour l'exercice 2024, et dans l'attente de la validation d'un nouveau plan d'équipement pluriannuel, la subvention du CD 73 sera maintenue pour un montant de 1 300 000.00 €.

Chaque opération immobilière fera l'objet d'un décompte définitif arrêté par une délibération du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS 73.

Les autres dispositions sont abrogées.

Article 3 : Entrée en vigueur et durée de la convention (modification de l'article 15)

L'article 15 est désormais rédigé comme suit.

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 6 mois renouvelable tacitement une fois (limite du 31/12/2024).

Pendant cette période et à l'issue de la signature de l'arrêté portant validation du SDACR, une convention pluriannuelle, conçue pour soutenir un nouveau pacte d'accompagnement du SDIS par le Département dans l'évolution de la réponse de sécurité civile en Savoie, sera signée. Elle pourra mettre fin, par anticipation, à la présente convention de transition amendée.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint Alban Leysse, le

Pour le « SDIS 73 »,
Le Président du Conseil
d'Administration

Pour le « CD 73 »,
Le Président du Conseil Départemental

André POINTET

Hervé GAYMARD

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver les termes de l'avenant de prolongation pour l'année 2024 de la convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023 entre le Conseil Départemental de la Savoie et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,
- l'autoriser à signer ledit avenant y compris en cas de modification non substantielle qui serait conclue ainsi que tout document utile pour leur exécution.

**

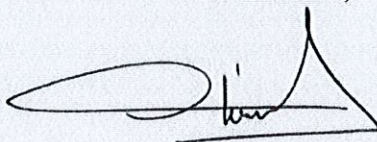
DÉCISION

Vu l'exposé de Monsieur André POINTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- approuve les termes de l'avenant de prolongation pour l'année 2024 de la convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023 entre le Conseil Départemental de la Savoie et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer ledit avenant y compris en cas de modification non substantielle qui serait conclue ainsi que tout document utile pour leur exécution.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Pointet', written over a horizontal line.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231208-CA08122023-6-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 8 décembre 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° CA08122023-6

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS EN L'ABSENCE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 8 décembre à 17H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 27 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance au conseil départemental à Chambéry, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 15 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Nombre de membres votants : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Vote : 15	
➤ Pour : 15	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2	X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard	X		Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex	X		M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THEVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine		X	M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1		X	M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		X
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Laysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	9	5	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	9	5	NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD <i>Vice Président C/A Chambéry Métropole</i>		X	M. Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise</i>			
M. Christian BERTHOLLIER <i>Vice Président C/C Val Guiers</i>		X	M. Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Président C/A Grand Lac</i>	X		
<u>Président</u> M. André POINTET <i>Président C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	X		M. Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>			
M. Jean-Paul MARGUERON <i>Président C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>	X		M. Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier</i>			
M. François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	3	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	3		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1		

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		X	M. Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	X		
M. Claude JAY <i>Maire de les Belleville</i>		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de St Colomban des Villards</i>	X		Mme Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1		

MEMBRES DE DROIT					
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie					
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet				ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
				X	X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental					
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP					
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL		
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT		
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO		
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK		
Adj. Adm. Princ. 1 ^{ère} classe Kelly OLIVENCIA	X				
ASSISTAIENT A LA SEANCE					
Madame Corinne MORENO, Payeur Départemental					
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint				X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques				X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination				X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines				X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières				X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières				X	
Mme Juliette MARTINEAU, Chef du Service Gestion des Ressources du Groupement Affaires Administratives et Financières				X	

N° CA08122023-6 – OUVERTURE DE CREDITS EN L'ABSENCE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur André POINTET

Afin d'honorer les premières dépenses 2024 de la section d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- d'ouvrir les crédits suivants dans la limite du quart des crédits votés au budget 2023 (*) :

Nature	Libellé	Montant
165-Dépôts et cautionnements reçus	Cautions	3 500.00
Total chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées		3 500.00
2031-Frais d'études	Etude résilience CTA/CODIS	50 000.00
2051-Concessions et droits similaires	Logiciels métiers	100 000.00
Total chapitre 20 Immobilisations incorporelles		150 000.00
21351-Bâtiments publics	Contrôle d'accès	8 000.00
	Aménagement installation électrique bâtiment D	10 000.00
21535-Réseaux de transmission	MCO télécom et réseaux	50 000.00
21536-Réseaux d'alerte	Maintien en condition opérationnel des équipements d'alerte	20 000.00
	Equipements CTA/CODIS	40 000.00
21561 Matériel roulant	Ventilateurs FPTSR	7 000.00
	Matériel biomédical	21 200.00
21568-Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Multimètres et matériel Corpuls	3 600.00
	Appareil Respiratoires Isolants	300 000.00
	Caméras thermiques	30 000.00
	Matériel équipes spécialisées	30 000.00
	Matériel de formation	10 000.00
	Equipements de protection individuel balistiques	15 000.00
	Habillement	40 000.00
	Casques	15 000.00
21578-Autre matériel technique	Divers (Electroménager, ...)	10 000.00
21735-Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Aménagement installation électrique bâtiment A	10 000.00
	Travaux CIS (portes sectionnelles, locaux désinfection, pose de carrelages sanitaires, reprise de sol, ...)	60 000.00
2181-Installations générales, agencements et aménagements divers	Travaux CIS (économie d'énergie)	5 000.00
21828-Autres matériels de transport	Véhicules Tous Usages Transport de Personnes	160 000.00
21838-Autre matériel informatique	Renouvellement équipements informatiques	50 000.00
21848-Autres matériels de bureau et mobiliers	Mobiliers	10 000.00
	Portants	15 000.00
Total chapitre 21-Immobilisations corporelles		919 800.00

(*) déduction faite des crédits relatifs aux restes à réaliser 2023

- et d'inscrire ces crédits lors du vote du budget primitif 2024.

Pour mémoire ou information :

- l'émission des titres de recettes et la réalisation des dépenses de la section de fonctionnement seront effectuées dans la limite de celles inscrites au budget 2023 (article L 1612-1 du CGCT),
- les remboursements de capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget seront également mandatés (article L 1612-1 du CGCT),
- les restes à réaliser de 2023 en section d'investissement seront honorés sur l'exercice 2024 par le Payeur Départemental au vu d'un état récapitulatif qui lui sera transmis courant janvier 2024,

- les dépenses relatives aux autorisations de programme votées seront mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus lors de leurs ouvertures ou de leurs modifications.

**

Après présentation, Monsieur POINTET demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ouvrir les crédits 2024 présentés ci-avant,
- et inscrire ces crédits lors du vote du budget primitif 2024.

**

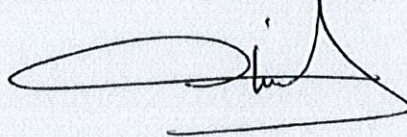
DÉCISION

Vu l'exposé de Monsieur André POINTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- décide d'ouvrir les crédits 2024 présentés ci-avant,
- et d'inscrire ces crédits lors du vote du budget primitif 2024.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231208-CA08122023-7-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 8 décembre 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° CA08122023-7

OBJET : MODIFICATION DU PLAN D'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 8 décembre à 17H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 27 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance au conseil départemental à Chambéry, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 15 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Nombre de membres votants : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Vote : 15	
➤ Pour : 15	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2	X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard	X		Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex	X		M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine		X	M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1		X	M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		X
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Allevard 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Laysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	9	5	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	9	9	NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD <i>Vice Président C/A Chambéry Métropole</i>		X	M. Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise</i>			
M. Christian BERTHOLLIER <i>Vice Président C/C Val Guiers</i>		X	M. Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Président C/A Grand Lac</i>	X		
Président M. André POINTET <i>Président C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	X		M. Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>			
M. Jean-Paul MARGUERON <i>Président C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>	X		M. Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier</i>			
M. François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	3	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	3		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1		

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		X	M. Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	X		
M. Claude JAY <i>Maire de les Belleville</i>		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de St Colomban des Villards</i>	X		Mme Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1		

MEMBRES DE DROIT					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie					X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet						X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental					X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP						X
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS		ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIGUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL			
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT			
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO			
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK			
Adj. Adm. Princ. 1 ^{ère} classe Kelly OLIVENCIA	X					
ASSISTAIENT A LA SEANCE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Madame Corinne MORENO, Payeur Départemental					X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint					X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques					X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination					X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines					X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Juliette MARTINEAU, Chef du Service Gestion des Ressources du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	

Rapporteur : Monsieur André POINTET

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023 et de l'évolution des besoins opérationnels immédiats, il est proposé une évolution, à budget constant, du plan d'acquisition de matériel roulant initialement validé en décembre 2022 par les membres du conseil d'administration.

Ces évolutions de matériels roulant intègrent les difficultés relatives au contexte économique actuel (délais de livraison, augmentation des coûts, ...) mais aussi les nécessités de renouveler certains de ces matériels qui font partie des réponses capacitaires incontournables du SDACR :

Véhicules	Prix	Véhicules remplacés
1 CCR (Camion Citerne Rural)	379 200.00	2 FPT (Fourgon Pompe Tonne)
1 VIRT (Véhicule d'Intervention Risques Technologiques)	180 000.00	
1 VPL (Véhicule plongeur)	180 000.00	
Somme Totale	739 200.00	

PLAN PLURI-ANNUEL D'EQUIPEMENT MATERIELS ROULANTS MODIFIE LE 8/12/ 2023

Option MINI	
Option MEDIANE (MEDIANE+MINI)	
Option MAXI (MAXI+MEDIANE+MINI)	

	2023		2024		2025		2026		2027		
	Nbre	Type	Nbre	Type	Nbre	Type	Nbre	Type	Nbre	Type	
OPTION MINI	INTERV.	1	VSAV 4x4	INTERV.	2	VSAV 4x4	INTERV.	3	INTERV.	3	VSAV 4x4
	INTERV.	5	VSAV 4x2	INTERV.	5	VSAV 4x2	INTERV.	5	INTERV.	5	VSAV 4x2
	INTERV.	2	VTU	INTERV.	1	VPMA	INTERV.	2	INTERV.	2	FPT - FPTSR
	INTERV.	1	VIRT	INTERV.	2	FPT - FPTSR	INTERV.	1	INTERV.	1	CCR
	INTERV.	2	CCR	INTERV.	1	VPI (FIL)	APPUI	2	APPUI	1	CCR
	INTERV.	2	VLUTT	INTERV.	2	CCF	INTERV.	1	INTERV.	2	VLUTT
	INTERV.	5	VLHR	INTERV.	3	VLUTT	INTERV.	2	INTERV.	3	VTU
	APPUI	2	VLU	INTERV.	3	VLHR	INTERV.	3	INTERV.	1	FIL
	INTERV.	1	MEA 20m	INTERV.	1	VTU	INTERV.	5	INTERV.		
	INTERV.	1	VPL	APPUI	1	VL	INTERV.	1	INTERV.		
		2,2 M.			2,2 M.			2,2 M.			2,2 M.
OPTION MEDIANE	INTERV.	1	VRM / VSM	INTERV.	3	VLHR	SOUTIEN	1	INTERV.	2	VLHR
	INTERV.	4	VTU	INTERV.	2	VTU	INTERV.	1	INTERV.	3	VTU
	INTERV.	1	VSAV 4x4	INTERV.	1	VSAV 4x4	INTERV.	2	INTERV.	1	FIL
	INTERV.	1	VRM / VSM	APPUI	2	VLU	INTERV.	1	INTERV.	2	VLHR
	APPUI	4	VLU	SOUTIEN	1	VTP 9 places			INTERV.	1	VLUTT
	APPUI	2	VL	INTERV.	1	VRM / VSM			INTERV.		
				SOUTIEN	2	VTP 6 Places					
		0,5 M.			0,5 M.			0,5 M.			0,5 M.
OPTION MAXI	INTERV.	1	VSAV 4x4	SOUTIEN	3	VTU	SOUTIEN	1	INTERV.	3	VLU
	INTERV.	2	VLHR	SOUTIEN	2	VL ADM	INTERV.	1	INTERV.	1	VL ADM
	SOUTIEN	1	VTP 9 places	INTERV.	1	FIL	APPUI	1	SOUTIEN	1	VRM / VSM
	SOUTIEN	1	VTP 6 Places	INTERV.	1	VSAV 4x4	INTERV.	1	SOUTIEN	2	VLHR
	INTERV.	2	FIL	APPUI	1	VL ELC	INTERV.	1	INTERV.	1	CCR
							SOUTIEN	1	APPUI	5	VLU
							SOUTIEN	1	APPUI	1	PL LOG
							SOUTIEN	1	SOUTIEN	2	VTP 9 places
									SOUTIEN	2	VTP 6 Places
		0,5 M.			0,5 M.			0,5 M.			0,5 M.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter les modifications proposées ci-dessus.

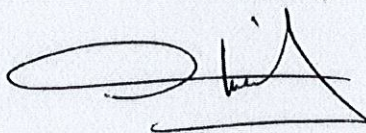
**

DÉCISION

Vu l'exposé de Monsieur André POINTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, adopte les modifications du plan pluri-annuel d'équipement matériels roulants présentées ci-dessus.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231208-CA08122023-8-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 8 décembre 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° CA08122023-8

OBJET : DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 8 décembre à 17H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 27 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance au conseil départemental à Chambéry, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 15 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Nombre de membres votants : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Vote : 15	
➤ Pour : 15	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2	X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard	X		Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex	X		M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THEVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine		X	M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1		X	M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		X
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Laysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	9	5	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	9	5	NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD <i>Vice Président C/A Chambéry Métropole</i>		X	M. Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Yvanise</i>			
M. Christian BERTHOLLIER <i>Vice Président C/C Val Guiers</i>		X	M. Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Président C/A Grand Lac</i>	X		
Président M. André POINTET <i>Président C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	X		M. Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>			
M. Jean-Paul MARGUERON <i>Président C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>	X		M. Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier</i>			
M. François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	3	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	3		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1		

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		X	M. Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	X		
M. Claude JAY <i>Maire de les Belleville</i>		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de St Colomban des Villards</i>	X		Mme Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1		

MEMBRES DE DROIT					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie					X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet						X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental					X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP						X
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS		ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL			
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT			
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO			
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK			
Adj. Adm. Princ. 1 ^{ère} classe Kelly OLIVENCIA	X					
ASSISTAIENT A LA SEANCE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Madame Corinne MORENO, Payeur Départemental					X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint					X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques					X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination					X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines					X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Juliette MARTINEAU, Chef du Service Gestion des Ressources du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	

**N° CA08122023-8 – DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU
PRESIDENT**

Rapporteur : Monsieur André POINTET

En complément de la délibération n° CA19092023-4 du 19 septembre 2023 et conformément à l'article L1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé que le Conseil d'Administration délègue au Président du Conseil d'Administration ses attributions dans le cadre de demande de financement (fonds, subvention, participation et contribution) et tout acte pris pour son exécution.

Pour l'exercice de cette délégation, il sera fait application des dispositions de l'article L. 1424-30 du C.G.C.T. qui prévoit, dans son quatrième alinéa, qu'« en cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, le président du conseil d'administration est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le premier vice-président et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un autre vice-président ».

Par conséquent, il est aussi nécessaire de modifier l'article 33 du règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau du conseil d'administration, relatif aux attributions du Président afin de tenir compte de cette nouvelle délégation de compétence.

**

Après présentation, Monsieur André POINTET demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir lui accorder la délégation de compétence détaillée ci-dessus et approuver la modification de l'article 33 du règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau du conseil d'administration.

**

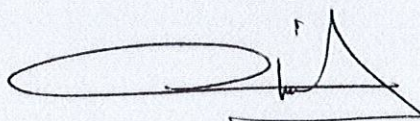
DÉCISION

Vu l'exposé de Monsieur André POINTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, adopte :

- la délégation de compétence du conseil d'administration au président présentée ci-dessus,
- la modification de l'article 33 du règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau du conseil d'administration.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231208-CA08122023-9-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 8 décembre 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° CA08122023-9

**OBJET : MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE DE RESPONSABILITE DES SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS**

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 8 décembre à 17H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 27 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance au conseil départemental à Chambéry, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 15 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Nombre de membres votants : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Vote : 15	
➤ Pour : 15	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT - REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT <i>Conseiller Départemental Canton Chambéry 2</i>	X				
Mme Corinne WOLFF <i>Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin</i>	X		M. Gilbert GUIGUE <i>Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin</i>		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL <i>Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2</i>	X		M. Renaud BERETTI <i>Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2</i>		
Mme Marie-Claire BARBIER <i>Conseillère Départementale Canton Bugéy Savoyard</i>	X		Mme Josette REMY <i>Conseillère Départementale Canton La Ravoire</i>		
M. Christian GRANGE <i>Conseiller Départemental Canton Modane</i>	X		Mme Nathalie FURBEYRE <i>Conseillère Départementale Canton Modane</i>		
Mme Nathalie FONTAINE <i>Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex</i>	X		M. Alexandre GENNARO <i>Conseiller Départemental Canton La Ravoire</i>		
M. Patrick PROVOST <i>Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne</i>	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES <i>Conseillère Départementale Canton Chambéry 3</i>		
M. Vincent ROLLAND <i>Conseiller Départemental Canton Moutiers</i>		X			
M. Florian MAITRE <i>Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1</i>		X	Mme Nathalie SCHMITT <i>Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1</i>		X
M. Olivier THEVENET <i>Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny</i>	X		Mme Christiane BRUNET <i>Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny</i>		
Mme Cécile UTILLE-GRAND <i>Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice</i>		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR <i>Conseillère Départementale Canton Moutiers</i>		
Mme Annick CRESSENS <i>Conseillère Départementale Canton Ugine</i>		X	M. Franck LOMBARD <i>Conseiller Départemental Canton Ugine</i>		
Mme Claudine BONILLA <i>Conseillère Départementale Canton Chambéry 1</i>		X	M. Jean-François DUC <i>Conseiller Départemental Canton Montmélian</i>		X
M. André VAIRETTO <i>Conseiller Départemental Canton Albertville 2</i>	X		M. Albert DARVEY <i>Conseiller Départemental Canton St Alban Laysse</i>		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	9	5	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	9	9	NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD <i>Vice Président C/A Chambéry Métropole</i>		X	M. Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Yanoise</i>			
M. Christian BERTHOLLIER <i>Vice Président C/C Val Guiers</i>		X	M. Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Président C/A Grand Lac</i>	X		
<u>Président</u> M. André POINTET <i>Président C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	X		M. Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>			
M. Jean-Paul MARGUERON <i>Président C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>	X		M. Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier</i>			
M. François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	3	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	3		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	1	

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		X	M. Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	X		
M. Claude JAY <i>Maire de les Belleville</i>		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de St Colomban des Villards</i>	X		Mme Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	1	

MEMBRES DE DROIT					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie					X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet						X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental					X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP						X
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS		ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL			
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT			
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO			
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK			
Adj. Adm. Princ. 1 ^{ère} classe Kelly OLIVENCIA	X					
ASSISTAIENT A LA SEANCE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Madame Corinne MORENO, Payeur Départemental					X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint					X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques					X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination					X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines					X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Juliette MARTINEAU, Chef du Service Gestion des Ressources du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	

Rapporteur : Monsieur André POINTET

Deux délibérations du Conseil d'Administration du SDIS fixent les dispositions relatives au régime indemnitaire et plus particulièrement l'indemnité de responsabilité sur la base du décret n°90-850 du 20 septembre 1990 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels.

Elles ont été validées en séance du Bureau du Conseil d'Administration le 6 avril 2016 pour l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et en séance du Conseil d'Administration le 7 décembre 2016 pour les membres du service de santé et de secours médical. Les dispositions réglementaires ont évolué en 2016.

Les deux délibérations validaient le principe d'application des taux maximaux pour l'ensemble des agents sur la base des dispositions du décret susvisé.

Le décret n°2022-557 du 14 avril 2022 identifie de nouvelles responsabilités de chef d'équipe expert, de sous-officier expert et d'officier d'encadrement en CIS.

Afin d'intégrer l'ensemble des nouveaux éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration la mise à jour du tableau des responsabilités.

Cette proposition regroupe l'ensemble des éléments déjà présents dans les deux anciennes délibérations et intègre les modifications réglementaires du décret n°2022-557 susvisé.

Il est également proposé aux membres du Conseil d'Administration l'application des taux maximaux pour ces nouvelles responsabilités au même titre que pour l'ensemble de celles déjà identifiées dans le tableau.

Le tableau mis à jour est présenté comme suit :

GRADES	RESPONSABILITES PARTICULIERES	TAUX	PRECISIONS
sapeur	équipier	6	
	opérateur de salle opérationnelle	7,5	
caporal	équipier	6	.
	opérateur de salle opérationnelle	7,5	.
	chef d'équipe	8,5	.
	chef d'équipe expert	10	
	chef opérateur de salle opérationnelle	10	.
caporal-chef	-	6	.
	chef d'équipe	8,5	.
	chef d'équipe expert	10	
	chef opérateur de salle opérationnelle	10	.
sergent	-	8,5	.
	chef opérateur de salle opérationnelle	10	.
	chef d'agrès une équipe	13	.
	sous-officier expert	14,5	
	adjoint au chef de salle opérationnelle	14,5	.
adjudant	-	12	.
	chef d'agrès tout engin	13	.
	sous-officiers expert	14,5	
	adjoint au chef de salle opérationnelle	14,5	.
	sous-officier de garde	16	effectif de SP postés inférieur à 10

GRADES	RESPONSABILITES PARTICULIERES	TAUX	PRECISIONS
Lieutenant de 2ème classe	-	13	.
	officier de garde	16	effectif de SP postés supérieur ou égal à 10
	chef de groupe	19	.
	chef de salle opérationnelle	19	.
	adjoint au chef de CIS	20	.
	officier expert	20	.
	chef de CIS	22	effectif de SPP inférieur ou égal à 9
Lieutenant de 1ère classe	-	13	.
	officier de garde	16	effectif de SP postés supérieur ou égal à 10
	chef de bureau en CIS	16	.
	chef de groupe	19	.
	chef de salle opérationnelle	19	.
	officier d'encadrement en CIS	19	.
	officier expert	20	.
	adjoint au chef de CIS	20	.
	adjoint au chef de service	20	.
	chef de CIS	22	effectif de SPP supérieur à 9
	adjoint au chef de groupement	22	.
	chef de service	22	effectif d'agents inférieur ou égal à 5
lieutenant hors classe	-	13	.
	officier de garde	16	effectifs de SP postés supérieur ou égal à 10
	chef de bureau en CIS	16	.
	chef de groupe	19	.
	chef de salle opérationnelle	19	.
	officier d'encadrement en CIS	19	.
	officier expert	20	.
	adjoint au chef de service	20	.
	adjoint au chef de CIS	20	.
	chef de CIS	22	effectif de SPP supérieur à 20
	adjoint au chef de groupement	22	.
	chef de service	22	effectif d'agents supérieur à 5
capitaine	-	13	.
	chef de colonne	15	.
	chef de bureau en CIS	17	.
	officier d'encadrement en CIS	20	.
	officier expert	21	.
	adjoint au chef de service	21	.
	adjoint au chef de CIS	21	.
	chef de CIS	23	effectif de SPP supérieur à 30
	chef de service	23	effectifs d'agents supérieur à 15
	adjoint au chef de groupement	23	.
commandant	-	15	.
	chef de site	15	.
	adjoint au chef de CIS	18	.
	adjoint au chef de service	22	.
	chef de CIS	30	effectif de SPP supérieur à 50
	chef de service	30	effectif d'agents supérieur à 30
	adjoint au chef de groupement	33	.
lieutenant-colonel	chef de groupement	35	.
	-	15	.
	chef de CIS	30	effectif de SPP supérieur à 100
	chef de service	30	effectif d'agents supérieur à 50
	chef de groupement	33	.

GRADES	RESPONSABILITES PARTICULIERES	TAUX	PRECISIONS
colonel, colonel hors classe et contrôleur général	-	15	.
	chef de groupement	32	.
	directeur départemental adjoint	33	.
	directeur départemental	34	.
Infirmier et infirmier hors classe	-	16	.
	infirmier de groupement	24	.
	infirmier de chefferie	31	.
Cadre de santé de SPP	-	16	.
	infirmier de groupement	24	.
	infirmier de chefferie	28	.
	infirmier-chef	31	.
Cadre supérieur de santé de SPP	-	16	.
	infirmier de chefferie	28	.
	infirmier-chef	31	.
médecin et pharmacien de classe normale	-	24	.
	médecin ou pharmacien de groupement	31	.
	médecin-chef adjoint	33	.
	pharmacien gérant PUI	34	.
médecin et pharmacien hors classe et de classe exceptionnelle	-	24	.
	médecin ou pharmacien de groupement	31	.
	médecin-chef adjoint	33	.
	pharmacien gérant PUI	34	.
	pharmacien-chef et médecin-chef	34	.

Cette proposition de mise à jour sera soumise à l'avis du Comité Social Territorial en séance du 29 novembre 2023.

Cette disposition ne crée pas de surcoût. Elle ouvre simplement la possibilité de mieux répondre à la réalité des emplois et des situations professionnelles déjà effectives.

Si la proposition de mise à jour est validée par le Conseil d'Administration, les délibérations du 6 avril 2016 et du 7 décembre 2016 susvisées seront abrogées.

**

Après présentation, Monsieur André POINTET demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir valider les mises à jour présentées du régime indemnitaire de responsabilité des sapeurs-pompiers professionnels.

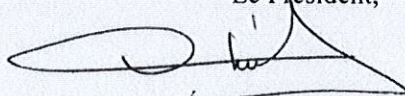
**

DÉCISION

Vu l'exposé de Monsieur André POINTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, valide les mises à jour présentées du régime indemnitaire de responsabilité des sapeurs-pompiers professionnels.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20231208-CA08122023-10-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 8 décembre 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° CA08122023-10

OBJET : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 8 décembre à 17H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 27 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance au conseil départemental à Chambéry, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 15 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Nombre de membres votants : 15	
➤ Conseil Départemental : 9 (9 titulaires et 0 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (3 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Communes : 2 (1 titulaire et 1 suppléant)	
Vote : 15	
➤ Pour : 15	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT <i>Conseiller Départemental Canton Chambéry 2</i>	X				
Mme Corinne WOLFF <i>Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin</i>	X		M. Gilbert GUIGUE <i>Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin</i>		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL <i>Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2</i>	X		M. Renaud BERETTI <i>Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2</i>		
Mme Marie-Claire BARBIER <i>Conseillère Départementale Canton Bugéy Savoyard</i>	X		Mme Josette REMY <i>Conseillère Départementale Canton La Ravoire</i>		
M. Christian GRANGE <i>Conseiller Départemental Canton Modane</i>	X		Mme Nathalie FURBEYRE <i>Conseillère Départementale Canton Modane</i>		
Mme Nathalie FONTAINE <i>Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex</i>	X		M. Alexandre GENNARO <i>Conseiller Départemental Canton La Ravoire</i>		
M. Patrick PROVOST <i>Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne</i>	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES <i>Conseillère Départementale Canton Chambéry 3</i>		
M. Vincent ROLLAND <i>Conseiller Départemental Canton Moutiers</i>		X			
M. Florian MAITRE <i>Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1</i>		X	Mme Nathalie SCHMITT <i>Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1</i>		X
M. Olivier THÉVENET <i>Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny</i>	X		Mme Christiane BRUNET <i>Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny</i>		
Mme Cécile UTILLE-GRAND <i>Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice</i>		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR <i>Conseillère Départementale Canton Moutiers</i>		
Mme Annick CRESSENS <i>Conseillère Départementale Canton Ugine</i>		X	M. Franck LOMBARD <i>Conseiller Départemental Canton Ugine</i>		
Mme Claudine BONILLA <i>Conseillère Départementale Canton Chambéry 1</i>		X	M. Jean-François DUC <i>Conseiller Départemental Canton Montmélian</i>		X
M. André VAIRETTO <i>Conseiller Départemental Canton Albertville 2</i>	X		M. Albert DARVEY <i>Conseiller Départemental Canton St Alban Lesysse</i>		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	9	5	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	9	9	NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Luc BERTHOUD <i>Vice Président C/A Chambéry Métropole</i>		X	M. Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise</i>		
M. Christian BERTHOLLIER <i>Vice Président C/C Val Guiers</i>		X	M. Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Président C/A Grand Lac</i>	X	
Président M. André POINTET <i>Président C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	X		M. Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>		
M. Jean-Paul MARGUERON <i>Président C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>	X		M. Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier</i>		
M. François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>	X				
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	3	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	3		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		X	M. Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	X	
M. Claude JAY <i>Maire de les Belleville</i>		X			
M. Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de St Colomban des Villards</i>	X		Mme Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	0
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	

MEMBRES DE DROIT					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie					X	X
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet						
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental					X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP						X
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS		ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL			
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT			
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO			
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK			
Adj. Adm. Princ. 1 ^{ère} classe Kelly OLIVENCIA	X					
ASSISTAIENT A LA SEANCE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Madame Corinne MORENO, Payeur Départemental					X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint					X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques					X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Prospective Coordination					X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines					X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Marie-Hélène CARRON , Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	
Mme Juliette MARTINEAU, Chef du Service Gestion des Ressources du Groupement Affaires Administratives et Financières					X	

Rapporteur : Monsieur André POINTET

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au titre de l'année 2023 ainsi que sur les montants y afférant.

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Tous les agents publics de la fonction publique territoriale sont susceptibles de bénéficier de la prime s'ils remplissent certaines conditions prévues par le décret.

Les agents peuvent bénéficier de cette prime s'ils remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- Etre employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023,
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de cette prime :

- Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur,
- Les élèves étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les collectivités territoriales et les établissements publics sont liées par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L.124-1 du code de l'éducation.

Pour les agents du SDIS de la Savoie, le montant forfaitaire de la prime est proposé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

La rémunération brute perçue pendant la période de référence est déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de temps de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime est versée aux agents employés et rémunérés par le SDIS de la Savoie au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées.

La prime est attribuée en un versement unique avant le 30 juin 2024. Elle est cumulable avec toutes les primes et indemnités perçues par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

Cette proposition a été soumise à l'avis des membres du Comité Social Territorial du SDIS de la Savoie le 29 novembre 2023 et a recueilli l'avis favorable de ce comité.

**

Après présentation, Monsieur André POINTET demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir valider le principe et les dispositions de versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire présentés ci-dessus.

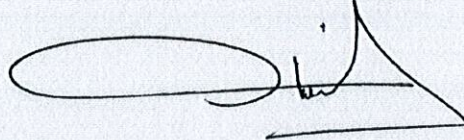
**

DÉCISION

Vu l'exposé de Monsieur André POINTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, valide le principe et les dispositions de versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire présentés ci-dessus.

Le Président,

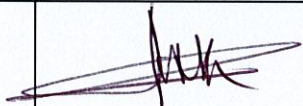
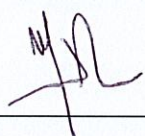
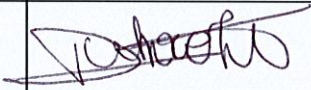
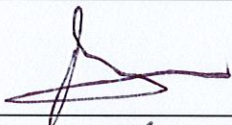
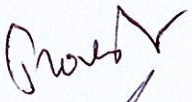
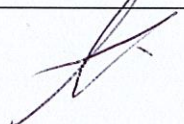
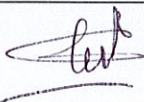
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller, more complex signature.

André POINTET

FICHE DE PRÉSENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA SAVOIE

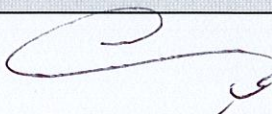
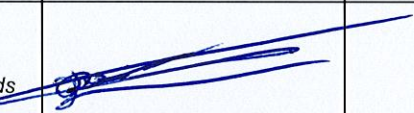
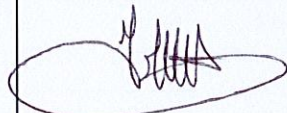
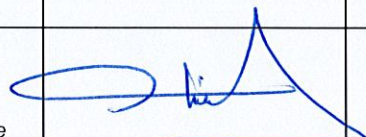
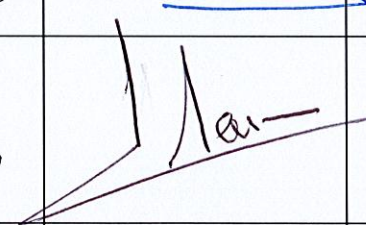
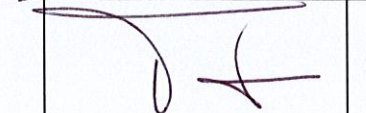
Séance du Vendredi 8 décembre 2023 - 17h00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Titulaires	ÉMARGEMENT	CONSEIL DÉPARTEMENTAL Suppléants	ÉMARGEMENT
Aloïs CHASSOT C. D. Canton Chambéry 2			
Marie-Claire BARBIER C. D. Canton Bugey Savoyard		Josette REMY C.D. Canton La Ravoire	
Claudine BONILLA C.D. Canton Chambéry 1		Jean-François DUC C.D. Canton Montmélian	
Annick CRESSENS C. D. Canton Ugine		Franck LOMBARD C..D. Canton Ugine	
Karine DUBOUCHET-REVOL C. D. Canton Aix les Bains 2		Renaud BERETTI C. D. Canton Aix les Bains 2	
Nathalie FONTAINE C.D. Canton La Motte Servolex		Alexandre GENNARO C.D. Canton La Ravoire	
Christian GRANGE C. D. Canton Modane		Nathalie FURBEYRE C. D. Canton Modane	
Florian MAITRE C. D. Canton Aix les Bains 1		Nathalie SCHMITT C. D. Canton Aix les Bains 1	
Vincent ROLLAND C. D. Canton Moûtiers			
Patrick PROVOST C. D. Canton St Jean de Maurienne		Christelle FAVETTA_SIEYES C. D. Canton Chambéry 3	
Olivier THEVENET C. D. Canton St Pierre Albigny		Christiane BRUNET C. D. Canton St Pierre Albigny	
Cécile UTILLE-GRAND C. D. Canton Bourg St Maurice		Fabienne BLANC-TAILLEUR C. D. Canton Moûtiers	
André VAIRETTO C. D. Canton de Albertville 2		Albert DARVEY C. D. Canton St Alban Laysse	
Corine WOLFF C. D. Canton Le Pont de Beauvoisin		Gilbert GUIGUE C. D. Canton Le Pont de Beauvoisin	

FICHE DE PRÉSENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA SAVOIE

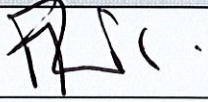
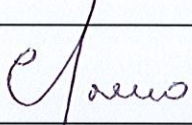
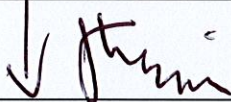
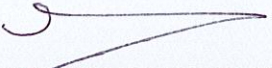
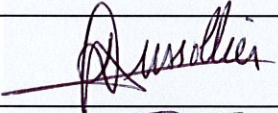
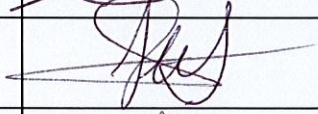
Séance du Vendredi 8 décembre 2023 - 17h00

COMMUNES INDÉPENDANTES Titulaires	ÉMARGEMENT	COMMUNES INDÉPENDANTES Suppléants	ÉMARGEMENT
Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	
Claude JAY <i>Maire de les Bellevilles</i>			
Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de Saint-Colomban-des-Villards</i>		Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>	
E.P.C.I. Titulaires	ÉMARGEMENT	E.P.C.I. Suppléants	ÉMARGEMENT
Luc BERTHOUD <i>Vice-Pdt C/A de Grand Chambéry</i>		Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute Maurienne-Vanoise</i>	
Christian BERTHOLLIER <i>Vice-Pdt C/C Val Guiers</i>		Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Pdt C/A Grand Lac</i>	
André POINTET <i>Pdt C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>		Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	
Jean-Paul MARGUERON <i>Pdt C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>		Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C de Maurienne Galibier</i>	
François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>			

FICHE DE PRÉSENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA SAVOIE

Séance du Vendredi 8 décembre 2023 - 17h00

NOM	QUALITE	ÉMARGEMENT
Monsieur François RAVIER	Préfet de la Savoie	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN	Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet de la Savoie	
Madame Corinne MORENO	Payeur Départemental	
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN	Directeur Départemental	
Colonel Rémi POMERET	Directeur Départemental Adjoint	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC	Président UDSP	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA	Médecin Cheffe Départemental	
Titulaires	Qualité	ÉMARGEMENT
Capitaine Benoît MARSOVIQUE CSM Courchevel	SPP	
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER CS Les Bauges	SPV	
Sergent-Chef Loïc PARDO CSM Valloire	SPV	
Lieutenant de 2ème classe Pascal HENRY CS Montmélian	SPP	
Adj. Adm. Prin 1ère classe Kelly OLIVENCIA Groupement Opérations	Fonctionnaire Territorial	
Suppléants	Qualité	ÉMARGEMENT
Lieutenant hors classe Fabrice MOREL CSP Chambéry	SPP	
Capitaine Paul BEAUMONT CSM Valloire	SPV	
Sergent-Chef Freddy PATEREK CS Saint Michel de Maurienne	SPV	
Adjudant Yann PERINO CSP Chambéry	SPP	

